

**Ministère de l'Administration  
Territoriale, de la Décentralisation  
et de la Cohésion Sociale**

-----  
**Secrétariat général**  
-----

**Direction Générale des Etudes et des  
Statistiques Sectorielles**



**BURKINA FASO**

*Unité-Progrès-Justice*

## **Plan d'Actions Opérationnel Triennal 2020-2022**

de la

**Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités  
des Acteurs de la Décentralisation**

**2019-2023**

*PAOT/SNRC-AD*

*Rapport final*

**Août 2020**

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	3
I. Le rappel des éléments de la stratégie .....	4
I.1. Les fondements .....	4
I.2. La vision .....	6
I.3. Les principes directeurs .....	6
I.4 Les orientations stratégiques .....	7
II. LES ELEMENTS DU PLAN D' ACTIONS .....	8
II.1 Axe 1 : Formation initiale des agents des collectivités territoriales et alphabétisation des acteurs de la décentralisation.....	8
II.2 Axe 2 : Formation continue et renforcement de la gouvernance locale .....	9
II.3 Axe 3 : Coordination et pilotage des actions de la stratégie.....	20
III : LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE .....	21
III.1. Les instruments de mise en œuvre .....	21
III.2. Les acteurs de mise en œuvre .....	21
III.3. Le cadre organisationnel .....	25
III.4. Le mécanisme de mise en œuvre .....	26
IV. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION .....	32
IV.1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation .....	32
IV.2. Les outils de suivi et d'évaluation .....	35
V. LE MECANISME DE FINANCEMENT .....	36
V.1. Le coût global du PAOT .....	36
V.2. La stratégie de mobilisation des ressources complémentaires .....	36
VI. L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES.....	39
VI.1. Les risques.....	39
VI.2. Les mesures d'atténuation des risques .....	39
CONCLUSION .....	40
TABLE DES MATIERES .....	42
ANNEXES : .....	44

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AMBF	:	Association des municipalités du Burkina Faso
ARBF	:	Association des régions du Burkina Faso
CNSE-D	:	Centre national de suivi-évaluation de la Décentralisation
CONAD	:	Conférence nationale de la décentralisation
COPEP	:	Comité pédagogique
COFIL	:	Comité de pilotage
CT	:	Collectivité territoriale
CRSE	:	Cellules régionales de suivi-évaluation
CSE/SNRC-AD	:	Comité de suivi-évaluation de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
CVD	:	Conseil villageois de développement
DFCT	:	Direction de la formation du personnel des collectivités territoriales
DGCT	:	Direction générale des collectivités territoriales
DGESS	:	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DG-FPDCT	:	Direction générale du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
DGFPT	:	Direction générale de la fonction publique territoriale
ENAM	:	Ecole nationale d'administration et de magistrature
ENAREF	:	Ecole nationale des régies financières
FPDCT	:	Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
GAT	:	Guichet appui-technique
IRA	:	Institut régional d'administration
MATD	:	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MATDC	:	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OSC	:	Organisation de la société civile
PAOT	:	Plan d'actions opérationnel triennal
PND	:	Politique nationale de décentralisation
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PS-GAL	:	Politique sectorielle-Gouvernance administrative et locale
PTBA	:	Programme de travail et budgets annuels
PTF	:	Partenaire technique et financier
SDD	:	Stratégie décennale de décentralisation
SNRC-AD	:	Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
SP-CONAD	:	Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation
STD	:	Services techniques déconcentrés
VPD	:	Vision prospective de la décentralisation

## INTRODUCTION

L'actualisation du plan d'actions 2020-2022 de la Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD) 2019-2023 fait suite à la mise en œuvre de ladite Stratégie et de son premier plan d'actions 2019-2021. Ce plan d'actions vise à améliorer la performance des fonctionnaires des collectivités territoriales, des élus locaux et des autres acteurs de la décentralisation. Il ambitionne également d'assurer une harmonisation des méthodes et outils utilisés par les différents intervenants dans le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation. Enfin, il cherche à mutualiser les moyens financiers affectés par les différents partenaires impliqués dans le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation pour une utilisation plus rationnelle et plus efficace.

On notera que ce plan intervient dans un contexte particulier marqué par des réformes profondes dans le processus de décentralisation et qui accentuent encore les besoins de renforcement de capacités des différents acteurs. Il s'agit

particulièrement : (i) de l'adoption des référentiels de la décentralisation, (ii) de l'opérationnalisation affirmée des textes portant transfert des compétences et des ressources de l'ensemble des onze (11) domaines de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, (iii) de l'opérationnalisation de la loi portant création d'une fonction publique territoriale au Burkina Faso et (iv) de la révision en cours du code général des collectivités territoriales.

Tirant les enseignements des principales difficultés rencontrées dans l'exécution des activités de la tranche annuelle 2019 du plan d'actions 2019-2021, le PAOT 2020-2022 met l'accent sur un certain nombre d'actions prioritaires dont la mise en œuvre pourrait accroître les chances de succès. Il s'agit d'assurer une plus grande appropriation du contenu du plan par tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. La deuxième action prioritaire est le renforcement des capacités (moyens humains et matériels) des structures chargées de la coordination de la mise en œuvre du plan d'actions (DGESS/MATDC, DFCT/ENAM, CNSE-D, DGCT, FPDCT, COPIL, COPED, CSE/SNRC-AD, ...).

Le présent plan d'actions est organisé autour des principaux points ci-après :

- I. le rappel des éléments de la stratégie ;
- II. les éléments du plan d'actions ;
- III. les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation ;
- IV. le mécanisme de financement ;
- V. l'analyse et la gestion des risques.

## **I. Le rappel des éléments de la stratégie**

### **I.1. Les fondements**

La SNRC-AD tire son fondement de l'ensemble des cadres d'orientation stratégique de développement socio-économique nationaux et sectoriels du Burkina Faso dans le domaine de la gouvernance locale. On retiendra principalement l'étude nationale prospective « Burkina 2025 », le schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), la Politique sectorielle Gouvernances Administrative et Locale (PS-GAL) et les Référentiels de la Décentralisation.

#### **➤ L'Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 »**

Le futur voulu pour le Burkina Faso se formule ainsi : « le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». Cette vision prône, entre autres, un développement équilibré et harmonieux du territoire, l'émergence d'une société de savoir, la promotion de la bonne gouvernance locale.

Pour donc assurer le progrès souhaité, notre pays devra relever le défi du développement de son capital humain à travers la formation. Ce capital humain prend

en compte les acteurs de la décentralisation, acteurs chargés de la conduite du processus du développement local.

➤ **Le schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)**

Il vise à assurer, sur le long terme, la cohérence du développement territorial, dans l'unité de la nation. La mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire doit s'inscrire, entre autres, dans la perspective de la décentralisation à travers la promotion d'une meilleure gouvernance foncière dont l'opérationnalisation permettra de ramener la pression sur la terre à un niveau normal. Et pour cela, il faut une dynamisation plus grande des actions et des moyens tant sur les plans humain, matériel que financier. En outre, la réussite de la décentralisation doit être accompagnée d'une déconcentration des services de l'Etat marquée par un partage clair des responsabilités en matière de construction et de développement du territoire national. Pour l'atteinte des objectifs du SNADDT, les capacités des acteurs en charge des thématiques évoquées devront être renforcées pour plus d'efficacité.

➤ **Le Plan National de Développement Economique et Social**

L'axe 1 du PNDES intitulé « *réformer les institutions et moderniser l'administration* » est mis en œuvre à travers la poursuite de plusieurs objectifs. En effet, son **objectif stratégique 1.3** porte sur le renforcement de la décentralisation et la promotion de la bonne gouvernance locale. Aussi, l'amélioration de l'efficacité de la décentralisation et de la gouvernance locale (**effet attendu 1.3.1 du PNDES**) passe par un renforcement structuré des capacités des acteurs de la décentralisation.

➤ **La Politique Sectorielle « Gouvernances Administrative et Locale (PS-GAL) »**

La PS-GAL, principal référentiel sectoriel en matière de gouvernance locale, ambitionne « promouvoir la bonne gouvernance administrative et renforcer la décentralisation au Burkina Faso ». L'objectif global de cette politique ne pourrait être atteint si les principaux acteurs qui animent la décentralisation tant au niveau central que local ne disposent pas de compétences et de capacités techniques et institutionnelles pour remplir leurs missions.

➤ **Les référentiels de la décentralisation**

Les référentiels de la décentralisation constituent un socle majeur pour la SNRC-AD. Ils comprennent trois documents majeurs à savoir :

- une Vision Prospective de la Décentralisation (VPD) qui présente le profil souhaité de la décentralisation à l'horizon 2040 ;
- une Politique Nationale de Décentralisation (PND) qui est une traduction dans les court, moyen et long termes de la réalisation de la vision prospective de la décentralisation ;

- une Stratégie Décennale de la Décentralisation (SDD) qui présente la démarche de mise en œuvre et d'opérationnalisation de la politique nationale sur une période de 10 ans.

Ces référentiels constituent désormais le cadre fédérateur de toutes les interventions dans le domaine de la décentralisation. La SNRC-AD, se fonde sur la SDD qui vise à permettre aux communes et aux régions de disposer de capacités financières, humaines et techniques suffisantes pour impulser le développement économique local inclusif et de fournir des services de base accessibles aux populations.

## I.2. La vision

La vision de la SNRC AD s'intitule comme suit « *À l'horizon 2023, les collectivités territoriales disposent de capacités techniques et de ressources humaines nécessaires au pilotage et à la gestion efficace du développement au niveau local* ». A travers cette vision, la stratégie ambitionne de parvenir à une inversion des tendances dans la qualité et la quantité de l'offre des services des collectivités à l'endroit des populations à la base. Cela passe par des acteurs compétents ayant reçus les formations adéquates ainsi que les outils nécessaires à la gestion des affaires des collectivités.

## I.3. Les principes directeurs

L'atteinte des objectifs de la présente stratégie nécessite que l'ensemble des intervenants observent les principes ci-après :

- **l'inclusivité et la proximité** : les actions de formation, d'information et de sensibilisation doivent concerner tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la décentralisation. Il s'agit notamment des acteurs étatiques, des acteurs des collectivités territoriales, des acteurs non étatiques, des partenaires techniques et financiers, des intervenants du public et du privé. Ces actions doivent se mener à l'échelon le plus près des bénéficiaires ;
- **l'efficacité et l'efficience** : dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie, les acteurs concernés doivent mutualiser les ressources nécessaires afin d'assurer une formation efficace des acteurs de la décentralisation. Ainsi, ce document de planification stratégique, doit répondre aux exigences d'efficacité et d'efficience dans un contexte de rareté des ressources financières.
- **la qualité de la formation**: Le contrôle de la qualité des formateurs et du contenu des formations doit être au cœur des préoccupations des structures chargées de la coordination de la mise en œuvre de la SNRC-AD. Ce contrôle doit se faire à travers, d'une part, la certification des modules de formation validés par les organes habilités à cet effet et, d'autre part, par l'homologation des structures/institutions et formateurs disposant d'un profil adéquat pour contribuer aux actions de formation.

Aussi, les interventions doivent s'inscrire dans le respect des orientations nationales pour créer l'harmonisation et la cohérence nécessaires.

- **l'équité** : la SNRC-AD veillera à réduire les disparités régionales en matière de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation. Les ressources destinées à ces actions doivent être allouées de manière équitable aux différentes localités et prendre en compte le genre ;
- **la subsidiarité** : dans la mise en œuvre des actions de formation, d'information et de sensibilisation, il doit être fait recours prioritairement aux compétences régionales et/ou locales dès lors qu'elles existent et peuvent rendre les services de façon optimale. La tutelle veillera à créer les conditions nécessaires à l'émergence d'acteurs capables d'assurer ces missions aux niveaux régional et local ;
- **la mutualisation** : plusieurs collectivités territoriales appartenant à une même aire géographique peuvent organiser des formations conjointes portant sur les mêmes thèmes. Cette option leur permet de mutualiser les moyens financiers et de réaliser ainsi des économies.

#### I.4 Les orientations stratégiques

Pour contribuer à l'atteinte de la finalité de la SDD, la SNRC-AD se fixe comme objectif global de **renforcer durablement les capacités de tous les acteurs de la décentralisation pour créer les conditions nécessaires à la fourniture de services de qualité aux populations locales et contribuer ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.**

L'impact attendu de la mise en œuvre de cette stratégie est le suivant : ***l'amélioration de la qualité des prestations des CT.*** Il agit des prestations en termes de délivrance des services publics locaux mais aussi en termes de gouvernance et de gestion des affaires locales.

L'indicateur retenu est : ***le niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport à la qualité des services des CT.***

## II. LES ELEMENTS DU PLAN D' ACTIONS

### II.1 Axe 1 : Formation initiale des agents des collectivités territoriales et alphabétisation des acteurs de la décentralisation

➤ **Objectif stratégique 1.1** : L'objectif stratégique poursuivi à travers cet axe est de doter les collectivités territoriales en ressources humaines de qualité. Un (01) effet est attendu de cet axe :

➤ **Effet attendu 1.1.1 : Les collectivités territoriales disposent de personnels bien formés et des acteurs alphabétisés.**

Pour atteindre cet effet, les actions à entreprendre et les activités à réaliser sont les suivants :

➤ **Action.1.1.1.1 : Adaptation du contenu de la formation initiale au profil attendu des personnels des CT**

➤ **Activités**

- A.1.1.1.1.1 Actualiser et valider des syllabii et modules de formation des filières CT de l'ENAM à l'IRA EST
- A.1.1.1.1.2 Renforcer les capacités des encadreurs de l'ENAM en ingénierie de la formation
- A.1.1.1.1.3 Acquérir le logiciel sphinx dans le cadre du suivi évaluation des actions de formation et former le personnel de l'ENAM à son utilisation
- A.1.1.1.1.4 Actualiser et adopter une charte qualité de la formation des CT de l'ENAM
- A.1.1.1.1.5 Appuyer la tenue de cadre de réflexion sur les nouveaux profils d'agents des CT à former
- A.1.1.1.1.6 Elaborer les offres de formation des nouveaux profils des agents des CT à former
- A.1.1.1.1.7 Organiser des conseils d'enseignement à l'IRA/Est
- A.1.1.1.1.8 Effectuer des sorties pédagogiques des enseignants
- A.1.1.1.1.9 Elaborer des modules de formation sur le genre, Changements climatiques, Migrations, Sécurité transfrontalière, Transports et mobilité urbaine, LNOB
- A.1.1.1.1.10 Elaborer des modules de formation en sécurité urbaine au profit des agents des polices municipales
- A.1.1.1.1.11 Elaborer les plaquettes de cours au profit des stagiaires des polices municipales
- A.1.1.1.1.12 Identifier les besoins des CT
- A.1.1.1.1.13 Adapter les programmes aux besoins des CT
- A.1.1.1.1.14 Organiser un atelier d'échanges entre acteurs des Centres et Institutions de Formation (RÉCIF-AD) pour la mise en œuvre d'une plateforme de formations à distance en vue d'améliorer la qualité de leur dispositif de formation
- A.1.1.1.1.15 Organiser des missions de suivi post-formation des agents des CT formés à l'IRA-Est

➤ **Action.1.1.1.2 : Formation initiale et mise à disposition des agents auprès des collectivités territoriales**

➤ **Activités**

- A.1.1.1.2.1 Assurer le cofinancement de la formation initiale des agents administratifs des CT
- A.1.1.1.2.2 Organiser des universités d'été à l'IRA – EST
- A.1.1.1.2.3 Organiser deux (02) grandes conférences sur la décentralisation au profit des élèves de l'ENAM
- A.1.1.1.2.4 Renforcer les capacités des enseignants de l'IRA en digitalisation de la formation
- A.1.1.1.2.5 Appuyer les communes dans le recrutement des polices municipales
- A.1.1.1.2.6 Superviser le déroulement des études des agents des CT

➤ **Action.1.1.1.3 : Alphabétisation des acteurs locaux de la décentralisation**

➤ **Activités**

## **II.2 Axe 2 : Formation continue et renforcement de la gouvernance locale**

➤ **Objectifs stratégiques 2.1 :** L'objectif stratégique lié à cet axe est de renforcer les compétences des acteurs étatiques et non étatiques en lien avec l'exercice de leurs attributions respectives. Les deux(02) effets attendus liés à cet axe sont :

➤ **Effet attendu 2.1.1: les acteurs locaux de la décentralisation exercent efficacement leurs rôles et attributions.**

Pour atteindre cet effet, les actions à entreprendre et les activités à réaliser sont les suivants.

➤ **Action. 2.1.1.1 : Elaboration des outils de gestion des affaires locales.**

➤ **Activités**

- A.2.1.1.1.1 Capitaliser les bonnes pratiques en matière de DEL
- A.2.1.1.1.2 Mettre à jour la base de données des communes
- A.2.1.1.1.3 Concevoir un mécanisme de suivi des performances de l'AMBF
- A.2.1.1.1.4 Elaborer des plans d'aménagement forestier (PAF) pour les CT
- A.2.1.1.1.5 Définir un schéma simplifié de gestion efficace des déchets solides dans dix (10) communes
- A.2.1.1.1.6 Appuyer les CT à actualiser leurs PCD/PRD pour y intégrer l'E/DD
- A.2.1.1.1.7 Elaborer un document sur les pouvoirs de police du Maire
- A.2.1.1.1.8 Elaborer la stratégie nationale de l'emploi
- A.2.1.1.1.9 Elaborer un guide pratique d'intervention du policier municipal
- A.2.1.1.1.10 Elaborer et mettre à jour la carte éducative (monographie communale et provinciale)
- A.2.1.1.1.11 Actualiser l'outil de programmation pluriannuelle
- A.2.1.1.1.12 Elaborer et suivre les plans d'actions des communes prioritaires

- A.2.1.1.1.13 Mettre en œuvre les mécanismes conjoints de suivis de l'exécution des transferts des compétences et des ressources
- A.2.1.1.1.14 Valider le guide redditionnel
- A.2.1.1.1.15 Finaliser le document portant statut de l' élu local
- A.2.1.1.1.16 Editer le document portant statut de l' élu local
- A.2.1.1.1.17 Relire les décrets portant modalités de transfert des compétences et des ressources aux CT
- A.2.1.1.1.18 Accompagner 2 régions de la zone d'intervention du DEPAC (Centre ouest et nord) dans l'élaboration de stratégie DelCOT
- A.2.1.1.1.19 Capitaliser les bonnes pratiques en matière de décentralisation, administration du territoire et gestion des conflits
- A.2.1.1.1.20 Editer la SNRC-AD
- A.2.1.1.1.21 Editer le guide méthodologique de capitalisation et de mise à l'échelle des expériences et bonnes pratiques en matière de décentralisation
- A.2.1.1.1.22 Capitaliser l'approche gestion-entretien-maintenance (GEM) des ouvrages et infrastructures de DEPAC
- A.2.1.1.1.23 Capitaliser les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des CT par les CCA et les STD
- A.2.1.1.1.24 Organiser un atelier d'élaboration d'un guide simplifié d'utilisation du plan national de communication de soutien à la décentralisation
- A.2.1.1.1.25 Editer des catalogues de diffusion des offres de formations certifiantes des acteurs de la décentralisation
- A.2.1.1.1.26 Appuyer la production du rapport annuel sur le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation

➤ **Action.2.1.1.2 : Renforcement des capacités du personnel des collectivités territoriales.**

➤ **Activités**

- A.2.1.1.2.1 Former les maires et secrétaires généraux des mairies sur les pouvoirs de police du maire
- A.2.1.1.2.2 Appuyer la formation des acteurs (agents de Collectivités, officiers d'état civil, élus locaux)
- A.2.1.1.2.3 Organiser des sessions de formation en légistique au profit des agents des conseils régionaux
- A.2.1.1.2.4 Former les chargés d'éducation des communes sur leurs rôles et sur les textes portant transfert des ressources aux CT
- A.2.1.1.2.5 Former les agents (SG, comptables) et élus sur la gestion patrimoniale à travers la Gestion Entretien Maintenance (GEM)
- A.2.1.1.2.6 Former des agents (SG, élus, OSC, etc.) sur la maîtrise d'œuvre sociale (MOS) dans les collectivités territoriales partenaires du DEPAC
- A.2.1.1.2.7 Renforcer les capacités des comptables des CT
- A.2.1.1.2.8 Appuyer la formation des acteurs (agents de Collectivités, officiers d'état civil, élus locaux)
- A.2.1.1.2.9 Mettre à la disposition de chacun des Conseils Régionaux de l'Est, du Centre-Ouest et du NORD un technicien supérieur en Génie Civil pour renforcer les capacités des services Infrastructures
- A.2.1.1.2.10 Former les élus locaux et le personnel de l'administration locale sur les stratégies de mobilisation des ressources locales

- A.2.1.1.2.11 Organiser des voyages d'étude et d'échange dans la sous-région au profit du personnel administratif de l'AMBF
- A.2.1.1.2.12 Vulgariser les textes de la fonction publique territoriale au profit des fonctionnaires de collectivité territoriale
- A.2.1.1.2.13 Organiser un cadre de concertation entre le MATDC, les SG et les GRH des CT sur la gestion des ressources humaines
- A.2.1.1.2.14 Vulgariser le guide simplifié de gestion des ressources humaines des collectivités territoriales
- A.2.1.1.2.15 Assainir la carrière des agents des collectivités territoriales
- A.2.1.1.2.16 Organiser la conférence annuelle des commandants de police municipale
- A.2.1.1.2.17 Organiser des missions d'appui conseil aux polices municipales
- A.2.1.1.2.18 Former les polices municipales en " police citoyenne et déontologie"
- A.2.1.1.2.19 Organiser des rencontres d'échanges d'expériences entre les points focaux de 34 communes sur le suivi de l'exécution des chantiers
- A.2.1.1.2.20 Renforcer les capacités des acteurs sur la gestion de l'état civil
- A.2.1.1.2.21 Organiser les sessions de formations
- A.2.1.1.2.22 Evaluer les sessions de formation
- A.2.1.1.2.23 Appuyer la mise en place des SFR (transfert de ressources)
- A.2.1.1.2.24 Suivre la délivrance des actes fonciers dans les communes
- A.2.1.1.2.25 Renforcer les capacités des SFR
- A.2.1.1.2.26 Mettre à la disposition des communes des cadres techniques pour l'exercice des compétences transférées
- A.2.1.1.2.27 Apporter un appui conseil aux 45 communes chefs-lieux de province dans l'exercice des compétences transférées
- A.2.1.1.2.28 Appuyer les CT dans la création des comités de gestions (COGES) des infrastructures sportives et de loisirs transférées

➤ **Action.2.1.1.3 : Renforcement des capacités des élus et autres acteurs locaux de la décentralisation**

➤ **Activités**

- A.2.1.1.3.1 Organiser des ateliers d'échanges sur la prise en compte des questions sociales et environnementales dans la conception et la mise en œuvre des projets au profit des acteurs communaux du Centre-est
- A.2.1.1.3.2 Organiser des ateliers d'échanges/coaching par commune sur la MOP (archivage des dossiers de projets, passation des marchés, suivi des chantiers, etc.) au profit des communes des régions de l'Est, du Sud-ouest et du Centre-est
- A.2.1.1.3.3 Former les structures de gestion des infrastructures marchandes sur la gestion et l'entretien
- A.2.1.1.3.4 Appuyer la mise en place des CFV et CCFV
- A.2.1.1.3.5 Tenir les ateliers communaux de formation Sensibilisation sur la loi 034-2009
- A.2.1.1.3.6 Tenir des rencontres régionales de concertation avec les acteurs du processus d'immatriculation
- A.2.1.1.3.7 Appuyer la mise en place des commissions foncières villageoises

- A.2.1.1.3.8 Appuyer la mise en place des commissions foncières villageoises (gérer les conflits fonciers villageois)
- A.2.1.1.3.9 Réaliser des sessions de formation au profit des commissions foncières villageoises (CCFV)
- A.2.1.1.3.10 Appuyer l'opérationnalisation et la pérennisation des structures locales de gestion foncière (SFR, CFV, CCFV)
- A.2.1.1.3.11 Appuyer l'opérationnalisation et la pérennisation des structures locales de gestion foncière (SFR, CFV, CCFV)
- A.2.1.1.3.12 Organiser des ateliers d'appropriation des outils de gestion et de sécurisation foncière au profit des élus locaux
- A.2.1.1.3.13 Former des membres du Bureau national en stratégie de communication et de plaidoyer
- A.2.1.1.3.14 Organiser des missions d'appui conseil aux communes et aux secrétariats permanent AMBF
- A.2.1.1.3.15 Réaliser et diffuser des émissions radio et télévision autour des missions dévolues aux communes
- A.2.1.1.3.16 Accompagner les communes dans l'élaboration de plans stratégiques DEL et la mise en place de services y relatifs
- A.2.1.1.3.17 Organiser les 17ème et 18ème éditions des journées de la commune burkinabè (JCB)
- A.2.1.1.3.18 Appuyer les communes à l'organisation d'actions de sensibilisation sur le civisme fiscal
- A.2.1.1.3.19 Organiser des rencontres d'échanges sur les problèmes sectoriels des communes
- A.2.1.1.3.20 Organiser des sessions de formation et de sensibilisation sur la redevabilité au profit des élus locaux
- A.2.1.1.3.21 Appuyer l'organisation des journées de redevabilité dans les communes
- A.2.1.1.3.22 Appuyer la tenue des cadres de concertation communaux
- A.2.1.1.3.23 Former des membres du Bureau national et du personnel de l'AMBF en management de groupe
- A.2.1.1.3.24 Appuyer financièrement l'organisation des journées de la commune Burkinabè
- A.2.1.1.3.25 Organiser des ateliers régionaux de vulgarisation du guide d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique par les collectivités territoriales
- A.2.1.1.3.26 Organiser des ateliers de formation des membres CTI-CTR, les élus locaux et les comptables des CT sur le nouveau régime financier et comptable des CT
- A.2.1.1.3.27 Former les acteurs locaux (présidents des CT) en leadership
- A.2.1.1.3.28 Former les CT sur les financements internationaux
- A.2.1.1.3.29 Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation et d'information sur l'inter territorialité au profit des CT
- A.2.1.1.3.30 Organiser des ateliers d'appropriation des outils et de la prise en compte de la Coop. Déc dans les PLD et PRD
- A.2.1.1.3.31 Organiser 13 ateliers régionaux de partages d'expériences
- A.2.1.1.3.32 Vulgariser le guide sur les techniques de mobilisation de ressources extérieures dans 6 régions
- A.2.1.1.3.33 Sensibiliser et informer les CT sur la création et la gestion des espaces de conservation

- A.2.1.1.3.34 Appuyer les collectivités territoriales à la création et à la gestion des espaces de conservation
- A.2.1.1.3.35 Sensibiliser et informer les CT sur le processus de transfert des compétences et des ressources dans le secteur forestier
- A.2.1.1.3.36 Former les acteurs (CT) sur la valorisation et le traitement de déchets (plastiques)
- A.2.1.1.3.37 Sensibiliser les CT sur le traitement et la valorisation des déchets
- A.2.1.1.3.38 Informer et sensibiliser les acteurs (CT) sur la prise en compte de l'Environnement et Développement Durable (E/DD) et durabilité dans les PRD et PCD
- A.2.1.1.3.39 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentralisation en finances locales et mobilisation des ressources des CT
- A.2.1.1.3.40 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et agents des collectivités territoriales en gestion des ressources humaines des CT
- A.2.1.1.3.41 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management du développement local appliqué aux CT
- A.2.1.1.3.42 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion du foncier rural et urbain des CT
- A.2.1.1.3.43 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management stratégique des CT
- A.2.1.1.3.44 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en techniques d'archivage
- A.2.1.1.3.45 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion de l'état civil des CT
- A.2.1.1.3.46 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en maîtrise d'ouvrages publics des CT
- A.2.1.1.3.47 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en Contrôle citoyen de l'action publique
- A.2.1.1.3.48 Organiser des sessions de formation au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion axée sur les résultats
- A.2.1.1.3.49 Former les exécutifs des conseils des collectivités territoriales sur leurs rôles et attributions
- A.2.1.1.3.50 Diffuser les documents de bonnes pratiques et les modules de formation sur la décentralisation
- A.2.1.1.3.51 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentralisation en finances locales et mobilisation des ressources des CT
- A.2.1.1.3.52 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et agents des collectivités territoriales en gestion des ressources humaines des CT
- A.2.1.1.3.53 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management du développement local appliqué aux CT

- A.2.1.1.3.54 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion du foncier rural et urbain des CT
- A.2.1.1.3.55 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management stratégique des CT
- A.2.1.1.3.56 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en techniques d'archivage
- A.2.1.1.3.57 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion de l'état civil des CT
- A.2.1.1.3.58 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en maîtrise d'ouvrages publics des CT
- A.2.1.1.3.59 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en Contrôle citoyen de l'action publique
- A.2.1.1.3.60 Organiser des sessions de formation au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion axée sur les résultats
- A.2.1.1.3.61 Accompagner le suivi post formation des participants aux formations continues des acteurs de la décentralisation
- A.2.1.1.3.62 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentralisation en finances locales et mobilisation des ressources des CT
- A.2.1.1.3.63 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et agents des collectivités territoriales en gestion des ressources humaines des CT
- A.2.1.1.3.64 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management du développement local appliqué aux CT
- A.2.1.1.3.65 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion du foncier rural et urbain des CT
- A.2.1.1.3.66 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management stratégique des CT
- A.2.1.1.3.67 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en techniques d'archivage
- A.2.1.1.3.68 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion de l'état civil des CT
- A.2.1.1.3.69 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en maîtrise d'ouvrages publics des CT
- A.2.1.1.3.70 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en Contrôle citoyen de l'action publique
- A.2.1.1.3.71 Former les exécutifs des conseils des collectivités territoriales sur leurs rôles et attributions
- A.2.1.1.3.72 Diffuser les documents de bonnes pratiques et les modules de formation sur la décentralisation

- A.2.1.1.3.73 Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentralisation en finances locales et mobilisation des ressources des CT
- A.2.1.1.3.74 Organiser des sessions de formation au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion axée sur les résultats
- A.2.1.1.3.75 Accompagner le suivi post formation des participants aux formations continues des acteurs de la décentralisation
- A.2.1.1.3.76 Organiser des missions d'appui-conseil sur la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales
- A.2.1.1.3.77 Organiser une journée de la fonction publique territoriale
- A.2.1.1.3.78 Former les présidents de Collectivité et leurs collaborateurs impliqués sur les procédures d'élaboration et d'exécution des budgets locaux
- A.2.1.1.3.79 Former les présidents de Collectivité et leurs collaborateurs impliqués sur les procédures d'élaboration et d'exécution des marchés publics
- A.2.1.1.3.80 Former les présidents de Collectivité sur la budgétisation sensible au genre et aux droits des enfants et des jeunes
- A.2.1.1.3.81 Former les acteurs locaux (associations, élus locaux, radios, etc) sur les thématique en lien avec la fourniture du service public et la gestion du bien public
- A.2.1.1.3.82 Former 60 APE et COGES sur le processus de décentralisation et sur leurs rôles et attributions
- A.2.1.1.3.83 Organiser à l'intention des exécutifs locaux et représentants d'OSC 1 atelier inter- régional sur l'état des lieux des transferts de compétences dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement et sur les mécanismes de dialogue et de concertation entre élus locaux et OSC sur les problématiques de services publics au niveau local
- A.2.1.1.3.84 Former 90 élus des communes partenaires sur les processus de redevabilité et de dialogue multi-acteurs
- A.2.1.1.3.85 Organiser à l'intention des exécutifs locaux et représentants d'OSC 1 atelier inter-régional sur la mobilisation des ressources locales
- A.2.1.1.3.86 Organiser une rencontre d'échanges avec les collectivités territoriales sur la budgétisation sensible aux droits de l'enfant
- A.2.1.1.3.87 Former des acteurs des démembrements du CONASUR, d'ONG, OSC et journalistes en prévention et gestion des catastrophes et des crises humanitaires
- A.2.1.1.3.88 Organiser des journées de concertation MENAPLN/ Collectivités territoriales (Régions, Communes)
- A.2.1.1.3.89 Former les élus locaux sur l'organisation et le fonctionnement des conseils de collectivité territoriale et de l'administration communale et régionale
- A.2.1.1.3.90 Organiser des missions d'appui conseil auprès des collectivités territoriales
- A.2.1.1.3.91 Former 900 membres des bureaux CFV/CCFV sur leur rôle
- A.2.1.1.3.92 Former 1000 femmes sur l'importance de l'Attestation de Possession Foncière
- A.2.1.1.3.93 Appuyer les communes pour le renouvellement des Conseils Villageois de Développement (CVD)
- A.2.1.1.3.94 Former 900 membres des CFV/CCFV et CVD sur le contenu de la loi 034-2009 portant régime foncier rural

- A.2.1.1.3.95 Former (1000) femmes sur leur droit foncier
- A.2.1.1.3.96 Former les membres des Conseils villageois de développement (CVD) sur leurs attributions
- A.2.1.1.3.97 Former les Maires et les agents domaniaux à la conduite des opérations de lotissement
- A.2.1.1.3.98 Former les collectivités territoriales à l'inventaire de leur patrimoine
- A.2.1.1.3.99 Former les maires et les agents domaniaux à la constitution progressive du domaine des collectivités territoriales
- A.2.1.1.3.100 Vulgariser le guide redditionnel dans les 13 régions
- A.2.1.1.3.101 Organiser des ateliers provinciaux de vulgarisation du document portant sur le statut de l'élu local
- A.2.1.1.3.102 Organiser un atelier d'appropriation du SUPERMUN
- A.2.1.1.3.103 Organiser la rencontre entre gouvernement et Présidents des CT
- A.2.1.1.3.104 Former les membres des commissions de Conciliation foncière villageoises et des commissions Foncières Villageoises sur leur rôle
- A.2.1.1.3.105 Former les agents des CT (SG, élus, OSC, etc.) sur le processus de l'auto-évaluation des CT demandeuses
- A.2.1.1.3.106 Appuyer la réédition des comptes des Collectivités territoriales (CT)
- A.2.1.1.3.107 Organiser des ateliers de diffusion du guide méthodologique de capitalisation et de mise à l'échelle des expériences et bonnes pratiques en matière de décentralisation dans les régions du Nord, du centre-ouest et de l'Est
- A.2.1.1.3.108 Organiser des ateliers d'appropriation avec les CT en vue d'une meilleure absorption des ressources transférées par l'Etat
- A.2.1.1.3.109 Editer et vulgariser le rapport global sur les finances locales
- A.2.1.1.3.110 Former et sensibiliser les CVD et les Conseillers municipaux sur le processus d'élaboration des PCD suivant l'approche basée sur les droits humains et la GAR
- A.2.1.1.3.111 Elaborer le guide de suivi citoyen des chantiers au profit des CLP et des communautés à la base
- A.2.1.1.3.112 Elaborer le guide de gestion et d'entretien des infrastructures
- A.2.1.1.3.113 Organiser des ateliers d'informations et d'appropriation du plan national de communication de soutien à la décentralisation au profit des acteurs de la décentralisation
- A.2.1.1.3.114 Organiser des sessions de formation au profit des élus des conseils régionaux sur leurs rôles, leurs attributions et le fonctionnement du conseil régional
- A.2.1.1.3.115 Appuyer l'organisation des acteurs des filières à la création des grappes d'entreprises
- A.2.1.1.3.116 Appuyer à la mise en activité des grappes créées à travers la conception et la mise en œuvre de projets collectifs
- A.2.1.1.3.117 Former les clients du FAARF dans les 7 régions (nord, centre-nord, centre-est, centre-sud, boucle du Mouhoun, Sahel et l'Est) en éducation financière
- A.2.1.1.3.118 Former les acteurs communaux impliqués dans la mise en œuvre des projets sur le suivi de l'exécution des chantiers

- A.2.1.1.3.119 Appuyer financièrement les communes des régions de l'Est et du Sud-ouest non-couvertes par le PDDC pour leur participation au Cluster MOP
- A.2.1.1.3.120 Superviser de façon continue tous les centres d'état civil et de TD/TA
- A.2.1.1.3.121 Faire un plaidoyer auprès des conseillers municipaux pour la prise en compte des jeunes dans les sphères de prise de décision au niveau provincial
- A.2.1.1.3.122 Faire des plaidoyers auprès des présidents des conseils municipaux de la province du Séno pour la prise en compte des jeunes dans les sphères de prise de décision ;
- A.2.1.1.3.123 Faire des plaidoyers auprès des autorités communales pour la prise en charge des questions de jeunesse dans les PCD
- A.2.1.1.3.124 Sensibiliser les acteurs locaux sur les différents modes de gestion des infrastructures et équipements communaux
- A.2.1.1.3.125 Appuyer l'organisation des acteurs des filières à la création des grappes d'entreprises
- A.2.1.1.3.126 Appuyer la mise en activité des grappes créées à travers la conception et la mise en œuvre de projets collectifs
- A.2.1.1.3.127 Former les clients du FAARF dans les 7 régions (nord, centre-nord, centre-est, centre-sud, boucle du Mouhoun, Sahel et l'Est) en éducation financière
- A.2.1.1.3.128 Tenir les sessions du CT-SFR
- A.2.1.1.3.129 Appuyer les communes pour l'application de la loi portant régime foncier rural
- A.2.1.1.3.130 Organiser des rencontres d'échange avec les maires des communes accompagnées par le PSFMR et autres projets
- A.2.1.1.3.131 Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités des CT et des porteurs de projets
- A.2.1.1.3.132 Organiser des missions de diffusion des offres de formations certifiantes des acteurs de la décentralisation auprès des Collectivités territoriales
- A.2.1.1.3.133 Assurer des sessions de formation des partenaires sur la maîtrise d'ouvrage local des projets d'investissement HIMO
- A.2.1.1.3.134 Organiser (1/an/commune) une journée de dialogue élus locaux, OSC et services techniques
- A.2.1.1.3.135 Appuyer le suivi de l'opérationnalisation du système d'information sur le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
- A.2.1.1.3.136 Organiser des ateliers régionaux d'échanges avec les acteurs locaux du système d'information de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation sur leurs rôles dans le processus de collecte

➤ **Effet attendu 2.1.2 : les structures chargées de la coordination et de l'accompagnement des collectivités territoriales exercent efficacement leurs rôles et attributions.**

Pour atteindre cet effet, les actions à entreprendre et les activités à réaliser sont les suivants :

➤ **Action. 2.1.2.1 : Renforcement des capacités des services techniques des structures centrales en charge de la tutelle technique et financière des CT.**

➤ **Activités**

- A.2.1.2.1.1 Former les structures de gestion des infrastructures sociales sur la gestion et l'entretien
- A.2.1.2.1.2 Renforcer les capacités du SP/CONAD en ressources humaines
- A.2.1.2.1.3 Renforcer les capacités de la DGCT en ressources humaines
- A.2.1.2.1.4 Renforcer les capacités de la DGFPT en ressources humaines
- A.2.1.2.1.5 Renforcer les capacités de la DGESS en ressources humaines
- A.2.1.2.1.6 Renforcer les capacités de la DCCPM en ressources humaines
- A.2.1.2.1.7 Former des cadres de la DGESS et des membres du comité de suivi du PDIO en suivi-évaluation de plans pluri-annuels
- A.2.1.2.1.8 Mettre à jour le site web et former les administrateurs à son utilisation
- A.2.1.2.1.9 Former les acteurs en charge du pilotage, de la coordination de la décentralisation sur leur rôle dans la mise en œuvre des référentiels
- A.2.1.2.1.10 Former les acteurs du Suivi évaluation de la Coop. Déc en planification et suivi évaluation
- A.2.1.2.1.11 Organiser des formations en aménagement paysager au profit des agents du ministère (services déconcentrés) et des collectivités
- A.2.1.2.1.12 Renforcer les capacités des agents de la Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF)
- A.2.1.2.1.13 Former les cadres de la direction de la coopération décentralisée sur le module relatif aux financements internationaux
- A.2.1.2.1.14 Former des agents de la DGCT en suivi-évaluation

➤ **Action.2.1.2.2 : Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés (STD) de l'Etat.**

➤ **Activités**

- A.2.1.2.2.1 Tenir la session du CONA-SFR
- A.2.1.2.2.2 Appuyer la tenue des CORE SFR
- A.2.1.2.2.3 Former les agents du cadastre et des domaines sur le foncier rural
- A.2.1.2.2.4 Doter les Gouvernorats et les Hauts commissariats de personnel minimal nécessaire, en lien avec l'organigramme type
- A.2.1.2.2.5 Accompagner les gouvernorats de l'Est et du Nord sur les activités de renforcement de l'appui conseil des STD au CT
- A.2.1.2.2.6 Accompagner le renforcement des capacités des services techniques des CT et services techniques déconcentrés sur la méthode HIMO (Itinéraire technique, Passations de marchés, budgets programmes pistes HIMO)
- A.2.1.2.2.7 Tenir des rencontres d'appropriation du dispositif général de portage, pilotage, coordination et mise en œuvre de la décentralisation
- A.2.1.2.2.8 Former des acteurs des démembrements du CONASUR (CORESUR, COPROSUR, CODESUR) sur l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA)
- A.2.1.2.2.9 Réaliser des sorties pour appuyer les démembrements du CONASUR (CORESUR, COPROSUR, CODESUR) dans l'évaluation des catastrophes et crises humanitaires et l'assistance aux victimes

- A.2.1.2.2.10 Former les démembrements du CONASUR (CORESUR, COPROSUR, CODESUR) sur la prise en charge intégrée des migrants de retour
- A.2.1.2.2.11 Organiser des rencontres d'échanges avec les autorités administratives locales dans les 13 régions sur la carte sanitaire du Ministère de la santé
- A.2.1.2.2.12 Former les représentants de l'Etat habilités (Gouverneur et haut-commissaire) et les SG de ces structures sur l'appui conseil et l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales
- A.2.1.2.2.13 Organiser un atelier de renforcement des capacités opérationnelles des Préfets et chefs de service de contrôle de la légalité
- A.2.1.2.2.14 Organiser des missions -d'appui conseils auprès des CCA dans six régions
- A.2.1.2.2.15 Vulgariser le guide unique d'appui-conseil des CCA aux CT
- A.2.1.2.2.16 Former les membres des comités techniques régionaux et provinciaux (STD de l'Etat) sur l'ABDH et la GAR ainsi que sur le processus d'élaboration des PCD de 20 communes des régions du Plateau Central, Centre-sud, Centre-est, Centre Est, Centre-Nord, Centre-Ouest
- A.2.1.2.2.17 Former les membres des commissions ad hoc( CM, STD, ONG et Association) sur l'ABDH et la GAR ainsi que sur le processus d'élaboration des PCD de 20 communes des régions du Plateau Central, Centre-sud, Centre-est, Centre Est, Centre-Nord, Centre-Ouest
- A.2.1.2.2.18 Tenir la session du CONA-SFR

➤ **Action 2.1.2.3 : Renforcement des capacités des OSC et des médias locaux**

➤ **Activités**

- A.2.1.2.3.1 Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).
- A.2.1.2.3.2 Organiser des émissions de sensibilisation dans les media radio et télé sur les missions de la police municipale
- A.2.1.2.3.3 Former les réseaux d'OSC et des élus locaux sur la gestion communautaire de la sécurité et la cohésion sociale
- A.2.1.2.3.4 Atelier d'analyse et d'aide et à la définition d'une politique de gestion des risques au profit des réseaux, élus locaux et média
- A.2.1.2.3.5 Former les réseaux d'OSC en lien avec les activités d'interpellation, de contrôle citoyen, de suivi
- A.2.1.2.3.6 Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).
- A.2.1.2.3.7 Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).
- A.2.1.2.3.8 Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).

## **II.3 Axe 3 : Coordination et pilotage des actions de la stratégie**

➤ **Objectifs stratégiques 3.1 :** L'objectif visé à travers cet axe est d'assurer un meilleur pilotage de la stratégie. Un (01) effet est attendu.

➤ **Effet attendu 3.1.1 :** la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de la SNRC-AD sont assurées

Pour atteindre cet effet, les actions à entreprendre et les activités à réaliser sont les suivants :

➤ **Action. 3.1.1.1 : Appropriation de la stratégie**

➤ **Activités**

- A.3.1.1.1.1 Organiser deux ateliers de diffusion de la SNRC-AD dans les régions de l'Est et au Sud-ouest

➤ **Action. 3.1.1.2 : Mobilisation de ressources financières conséquentes**

➤ **Activités**

- A.3.1.1.2.1 Prendre en charge les frais de fonctionnement du comité de suivi-évaluation d la SNRC-AD

➤ **Action.3.1.1.3 : Coordination, suivi et évaluation de la stratégie**

➤ **Activités**

- A.3.1.1.3.1 Evaluer la mise en œuvre de la tranche annuelle du plan d'action de la SNRC-AD
- A.3.1.1.3.2 Actualiser le plan d'actions opérationnel de la SNRC-AD
- A.3.1.1.3.3 Finaliser l'acte portant création attributions et fonctionnement des organes de gestion de la SNRC-AD
- A.3.1.1.3.4 Elaborer le dispositif de suivi-évaluation de la SNRC-AD
- A.3.1.1.3.5 Tenir deux (02) sessions du Comité pédagogique de la SNRC-AD pour l'homologation des modules et l'accréditation des formateurs et opérateurs de formation
- A.3.1.1.3.6 Tenir les rencontres statutaires du COPIL de la SNRC-AD
- A.3.1.1.3.7 Appuyer le dispositif de formation de l'ENAM par une dotation en imprimantes, photocopieur, tableaux et valises zopp

### **III : LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

#### **III.1. Les instruments de mise en œuvre**

Pour la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie, il sera élaboré chaque année un programme d'activités annuel prenant en compte la tranche annuel du plan d'actions triennal.

La SNRC-AD est élaborée pour une période de cinq (05) ans. Elle doit être actualisée périodiquement pour tenir compte de l'évolution du contexte socio-politique et des changements qui pourraient intervenir dans la mise en œuvre de la décentralisation. Pour ce faire :

- il est procédé chaque année à l'évaluation de la tranche annuelle du plan d'actions triennal. Les résultats de ces évaluations servent à actualiser les actions et à glisser d'une année à une autre ;
- à mi-parcours de l'exécution de la SNRC-AD, il est procédé à une évaluation. Les résultats de cette évaluation servent également à actualiser le plan d'actions ;
- à la fin de la période prévue pour la mise en œuvre de la stratégie, il est procédé à une évaluation finale. Cette évaluation devra être externe et les enseignements qui en découleront, serviront à l'élaboration/actualisation de la prochaine stratégie.

#### **III.2. Les acteurs de mise en œuvre**

La mise en œuvre de la SNRC-AD se fait tant au niveau national que déconcentré et mobilisera les structures ci-après.

##### ***III.2.1. Les structures de mise en œuvre de la SNRC-AD au niveau national***

Sous l'impulsion du ministère en charge de la décentralisation, la mise en œuvre de la SNRC-AD se fait avec la participation des structures suivantes : les ministères sectoriels à compétences transférées, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) en collaboration avec les autres écoles de formation au regard de leurs spécificités, les organisations faïtières des collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers (PTF) et les organisations de la société civile (OSC).

##### ***III.2.1.1. Le ministère en charge de la décentralisation***

Le ministère en charge de la décentralisation, au regard de ses attributions et son organisation, est chargé de la mise en œuvre de la majeure partie des activités de formation et d'appui conseil au profit des conseils des CT.

Il est aussi chargé de la coordination et du pilotage de SNRC-AD.

Conformément au dispositif et principes du budget programme, la direction générale des collectivités territoriales (DGCT) assure la responsabilité de « responsable du programme Décentralisation ».

À ce titre, le Directeur général des collectivités territoriales se chargera d'impulser la mise en œuvre de la stratégie avec l'appui des structures membres du programme notamment la Direction générale de la fonction publique territoriale (DGFPT) et le

Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation (SP-CONAD).... En outre, il est chargé de mobiliser les acteurs externes au MATDC pour la mise en œuvre de la SNRC-AD. Aussi doit-il prendre les dispositions nécessaires pour:

- veiller à une implication effective de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de la SNRC-AD;
- créer les conditions pour la synergie dans les interventions des acteurs en matière de renforcement des capacités et de financement de la formation des acteurs de la décentralisation, ainsi que l'harmonisation des appuis ;
- prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de coordination aux niveaux central et déconcentré, et entre les différents niveaux.

Les autres structures du ministère en charge de la décentralisation (directions, inspections, etc.), chacune dans son domaine d'intervention, contribuent à la mise en œuvre du plan en apportant les appuis techniques ainsi que les conseils nécessaires aux collectivités territoriales.

Le ministère en charge de la décentralisation est accompagné dans la mise en œuvre de la stratégie par les autres ministères, notamment ceux à compétences transférées. Ils contribuent techniquement et financièrement à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils de formation, d'information, de sensibilisation, d'alphabétisation et d'appui-accompagnement.

### ***III.2.1.2. Les autres ministères***

Les ministères à compétences transférées mettent en œuvre la stratégie à travers la contribution au renforcement des capacités des acteurs dans l'appropriation et l'exercice des compétences transférées.

Pour se faire, ils :

- participent aux activités de planification et de suivi-évaluation des activités du Plan d'actions ;
- mobilisent leurs cadres pour l'accompagnement des CT ;
- participent à la conception des modules relatifs à leurs domaines de compétences relatifs.

### ***III.2.1.3 :L'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM)***

L'ENAM, à travers sa Direction de la Formation du Personnel des Collectivités Territoriales (DFCT), est le chef de file des structures de formation. A ce titre, l'ENAM :

- a la charge de la préparation et de la mise en œuvre de la formation initiale des agents des CT ;
- organise de concert avec les autres écoles et instituts de formation, l'élaboration et la relecture des offres et curricula de formation initiale des agents des CT ;
- assure le suivi de la mise en œuvre de la formation initiale et continue des acteurs de la décentralisation ;

- initie et organise la tenue des sessions de concertation entre les écoles de formation intervenant dans la décentralisation suivant les domaines de compétences ;
- prend les dispositions nécessaires à une implication effective de toutes les structures de formation présentes au plan national et local, qu'elles soient étatiques ou non étatiques ;
- assure l'animation des activités du comité pédagogique de la SNRC-AD;
- conçoit et met en œuvre des formations continues au profit des administrations des CT ;
- apporte une assistance aux intervenants dans le cadre de l'opérationnalisation des activités de formation et renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation dans les CT ;
- collabore avec l'AMBF et l'ARBF dans le processus de sélection et de recrutement des agents à former.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la formation continue des acteurs de la décentralisation, l'ENAM assure la coordination de la concertation pour l'élaboration des démarches appropriées. Il s'agit entre autres du développement des outils, de la structuration des supports de formation et des contenus, du suivi et de l'évaluation de la qualité des prestataires.

L'ENAM n'est pas opératrice pour toutes les formations continues à dérouler au profit des acteurs de la décentralisation, mais elle s'appuiera sur les expériences des différents prestataires (ONG, bureaux d'études, associations, ministères et institutions ...) et ses directions techniques pour accompagner une mise en œuvre contrôlée de la formation des acteurs de la décentralisation à l'échelle nationale.

La bonne exécution de cette mission passe notamment par la dotation de la DFCT en moyens humains, matériels et financiers nécessaires au bon exercice de ses attributions.

#### ***III.2.1.4. Les organisations faitières des collectivités territoriales***

Les organisations faitières des collectivités territoriales, notamment l'AMBF et l'ARBF, sont également des partenaires importants du ministère en charge de la décentralisation dans la mise en œuvre de la stratégie. Ainsi, l'AMBF et l'ARBF :

- assurent des fonctions relais entre le ministère en charge de la décentralisation et les collectivités territoriales pour l'identification et la formulation des défis de la formation au niveau des CT ;
- sensibilisent les CT pour l'élaboration de leurs plans de formation ;
- accompagnent les CT dans l'identification des besoins spécifiques de formation des agents, ainsi que des acteurs de la décentralisation ;
- collaborent avec les structures nationales chargées du recrutement pour la sélection des candidats aux formations destinées à renforcer les administrations locales ;
- collaborent avec les structures de formation à la détermination et finalisation des contenus des formations destinées aux acteurs de la décentralisation ;
- servent de plates-formes d'observation et d'échanges sur l'évolution de l'environnement de gestion des CT ;

- recherchent des appuis techniques et financiers pour assurer l'accompagnement nécessaire aux CT ;
- participent aux cadres de concertation institués pour la coordination de la mise en œuvre de la SNRC-AD;
- accompagnent le suivi et l'évaluation des actions de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

### **III.2.1.5. Les partenaires techniques et financiers (PTF)**

La contribution des **partenaires techniques et financiers** (PTF) est essentielle à une bonne opérationnalisation de la SNRC-AD. A travers les projets et programmes qu'ils mettent en œuvre en appui aux actions du Gouvernement, les PTF :

- accompagnent le Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie;
- contribuent au financement des activités de mise en œuvre de la stratégie;
- apportent des conseils aux CT et aux structures intervenant dans le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation sur la base de leurs expériences ;
- mettent à disposition l'assistance nécessaire pour faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie.

Les appuis des PTF prennent plusieurs formes : appuis directs, conventions, contrats de financement, etc.

Il reste entendu que toutes ces actions doivent s'inscrire dans une dynamique d'harmonisation et de synergie souhaitée par la SNRC-AD et devraient se faire sous l'impulsion de l'Etat.

### **III.2.1.6. Les organisations de la société civile (OSC)**

Les organisations de la société civile contribuent à la mise en œuvre de la SNRC-AD à travers des actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer. Selon le principe de subsidiarité, l'Etat, les collectivités territoriales, les structures partenaires, ..., pourraient par accords convenir avec les OSC des conditions d'intervention pour la mise en œuvre de certaines actions de sensibilisation ou d'information contenues dans le présent plan stratégique.

### **III.2.2. Les structures de mise en œuvre de la stratégie au niveau déconcentré**

Au niveau déconcentré, la mise en œuvre de la SNRC-AD sera organisée au niveau régional avec la participation des acteurs concernés.

#### **III.2.2.1. La région**

La région (circonscription administrative) est le niveau optimal de coordination de la mise en œuvre de la SNRC-AD à l'échelon déconcentré. Dans chaque région, c'est le gouverneur qui est chargé de cette coordination. Il veille à une participation effective de tous les intervenants. Dans cette mission, il est appuyé techniquement par les écoles et centres de formation organisés autour des Instituts régionaux d'administration (IRA)<sup>1</sup> pour les aspects pédagogiques. C'est à lui que revient la mission d'organiser la concertation des acteurs pour faciliter l'harmonisation de la mise en œuvre du plan stratégique à l'échelle régionale.

---

<sup>1</sup> S'il existe un IRA

Au sein des cadres de concertations déjà en place au niveau régional et impliquant les CT et leur structure faitière, le gouverneur :

- assure la mise en cohérence des thèmes, sujets, ou autre objet de formation entre les CT et les structures de financement de la formation des acteurs de la décentralisation ;
- veille à l'organisation d'une concertation préalable entre les CT d'une même région et leur structure faitière (ARBF) sur les possibilités de mutualisation des moyens autour des besoins de formation communs ;
- reçoit copie du compte rendu de toutes les activités de renforcement de capacités qui se déroulent sur son territoire (formation, information, sensibilisation et alphabétisation).

#### ***III.2.2.2. Les collectivités territoriales***

Les collectivités territoriales (CT) élaborent et mettent en œuvre des plans de formation pour le compte de leurs agents en prenant en compte les autres acteurs de la décentralisation.

Les actions de formation et de renforcement des capacités concernent directement les CT. A ce titre, elles :

- planifient annuellement, dans le cadre des plans de formation, les activités relatives au renforcement des capacités des élus et de leurs agents ;
- organisent la mise en position de stage / formation des agents identifiés ;
- budgétisent les ressources financières pour participer au financement de la formation initiale et continue dans le cadre de la SNRC-AD;
- évaluent et notent les agents formés ;
- participent au suivi et à l'évaluation de SNRC-AD et de ses plans d'actions à travers la production d'informations, de rapports de suivi et d'évaluation, transmis au Gouverneur.

#### ***III.2.2.3. Les partenaires techniques et financiers***

Au niveau régional, les partenaires techniques et financiers contribuent à la mise en œuvre de la stratégie à travers les projets et programmes qu'ils exécutent aux différents niveaux territoriaux et/ou les appuis financiers qu'ils apportent aux autres structures intervenant dans le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

#### ***III.2.2.4. Les organisations de la société civile***

Les organisations de la société civile intervenant aux différents niveaux territoriaux contribuent par des actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer à la mise en œuvre de la stratégie au niveau déconcentré.

### **III.3. Le cadre organisationnel**

La coordination de la mise en œuvre de la stratégie est assurée sous l'impulsion du ministère en charge de la décentralisation, par trois organes : le Comité de pilotage (COFIL), le Comité Pédagogique (COPEP) et le comité de suivi-évaluation (CSE/SNRC-AD).

### **III.3.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est l'organe chargé de l'orientation et du pilotage de la SNRC-AD. Il est placé sous la direction du ministère en charge de la décentralisation et réunit, outre les ministères impliqués dans la mise en œuvre du plan, les organisations faitières des collectivités territoriales, les OSC et un représentant des partenaires techniques et financiers (chef de file des PTF Décentralisation).

Il est chargé de :

- **fixer les orientations pour la mise en œuvre de la stratégie ;**
- examiner et valider les rapports d'évaluation de la stratégie ;
- examiner et adopter le plan d'actions opérationnel ;
- examiner et adopter le programme d'activités annuels d'activités ;
- examiner et adopter les rapports de suivi produits par le comité pédagogique et le comité de suivi-évaluation;
- formuler des recommandations aux acteurs de la mise en œuvre de la stratégie et au comité pédagogique ;
- évaluer la mise en œuvre des recommandations du comité pédagogique et du comité de suivi-évaluation ;
- assurer la mobilisation de la contribution de l'Etat pour le financement de la stratégie ;
- organiser la concertation avec les PTF sur le financement de la stratégie ;
- veiller à l'harmonisation des interventions relatives au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- examiner et donner son avis sur toutes questions en matière de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation à lui soumise par l'autorité de tutelle.

### **III.3.2. Le comité pédagogique**

Le comité pédagogique définit les questions techniques et pédagogiques, les dispositions relatives à l'harmonisation des interventions, les modalités de mise en œuvre des activités de formation et d'accompagnement des acteurs de la décentralisation. Il est présidé par le ministère en charge de la fonction publique et réunit les ministères intervenant dans la décentralisation, les associations faitières des CT, les structures de formation et les PTF.

Le comité pédagogique est chargé de :

- la validation des offres de formation ;
- la validation des programmes de formation ;
- la validation des outils de formation ;
- l'accréditation des formateurs et des opérateurs ;
- l'évaluation des prestations de formateurs et des opérateurs ;
- la validation des outils élaborés pour l'accompagnement des acteurs de la décentralisation ;
- la validation des approches et programmes pour l'accompagnement des acteurs de la décentralisation ;
- la veille au bon fonctionnement des activités d'accompagnement ;
- l'examen l'avis sur toutes les questions techniques et pédagogiques à lui soumises par l'autorité de tutelle.

### **III.3.3. Le comité de suivi**

Pour un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et de son plan d'actions, il sera mis en place un comité de suivi-évaluation. Un arrêté du ministre en charge de la décentralisation précisera la composition et le fonctionnement de ce comité.

## **III.4. Le mécanisme de mise en œuvre**

La mise en œuvre du plan stratégique passe par la confirmation des missions des organes chargés de sa coordination et la définition de la démarche de mise en œuvre des actions de formation, d'information et de sensibilisation.

### **III.4.1. La démarche de mise en œuvre des actions de formation, d'information et de sensibilisation**

La mise en œuvre des actions de formation, d'information et de sensibilisation passe par : (i) l'identification des besoins, (ii) l'élaboration et la validation des outils de formation, (iii) l'identification des formateurs, (iv) l'exécution des actions de formations et (v) le suivi et l'évaluation des formations.

#### **III.4.1.1. L'identification des besoins**

L'identification des besoins de formation revêt deux volets :

- le premier volet est relatif aux mesures de formations concernant des groupes d'acteurs des CT dont les compétences sont à renforcer à une échelle territoriale importante, ou par regroupement (formations de base des élus, formations thématiques sur des dispositions nouvelles). L'identification des besoins dans ce volet est organisée de manière concertée sous l'impulsion du ministère en charge de la décentralisation, avec les structures faitières des CT, les structures techniques de réflexion pour la réalisation des actions, les structures déconcentrées de suivi de la mise en œuvre du PAOT, et s'il y a lieu des représentants des PTF comme conseil ;
- le second volet concerne les besoins spécifiques de formation propres à des acteurs spécifiques dans des CT ou des regroupements de CT, des besoins isolés, ou encore des besoins liés à des insuffisances identifiées auprès de groupes professionnels déterminés dans les administrations des CT, ... L'identification des besoins, dans ce volet, fait appel à l'analyse des plans de formation des CT, à la concertation entre CT, leurs structures faitières et les structures partenaires au niveau national ou local, etc.

Dans tous les cas, l'identification se fait en établissant préalablement une situation des besoins de formation, puis à l'occasion de l'élaboration du plan d'actions triennal et au cours de son actualisation annuelle.

Au moment de l'élaboration du plan d'actions, l'identification des besoins se fait en associant l'ensemble des structures et acteurs concernés. Cette opération doit être inclusive et suivre les étapes essentielles ci-après :

- établir le bilan de mise en œuvre du plan d'actions antérieur et tirer tous les enseignements possibles ;
- recueillir auprès des acteurs de la décentralisation leurs besoins de renforcement de capacités en utilisant les outils prévus à cet effet (enquêtes auprès des acteurs, sondages, constats, etc.). Pour ce qui concerne les besoins des administrations des CT, ils devront tenir compte de leurs attributions et s'aligner ainsi sur le référentiel métier actualisé ;
- procéder à une planification des actions en tenant compte des enjeux du moment (Exemple : les réformes en cours et nécessitant des actions spécifiques, la dynamique de renouvellement des conseils des CT, la capacité de financement du plan, etc.).

L'expression des besoins de formation centralisés au niveau régional sont transmis par le Gouverneur au niveau central pour être pris en compte dans le plan d'actions triennal.

En cours d'exécution, les actions contenues dans la tranche annuelle considérée du plan d'actions triennal sont actualisées pour tenir compte des modifications intervenues.

#### **III.4.1.2. L'élaboration et la validation des contenus et des actions de formation**

L'initiative de la conception des modules de formation revient à l'Etat, aux prestataires agréés et aux structures de formation.

L'élaboration des modules tiendra compte de deux (2) situations suivantes :

- les **modules existants** seront recensés, et actualisés pour non seulement prendre en compte les évolutions récentes, mais aussi les adapter aux attributions que devront exercer les fonctionnaires des collectivités territoriales dans leurs postes pour ce qui concerne la formation initiale. Pour la formation continue, l'ensemble des modules de formation et autres supports élaborés à tous les niveaux (ministères et autres structures étatiques, projets/programmes, prestataires en bureaux d'études ou indépendants, ...) doit faire l'objet d'un état des lieux, regroupés par thèmes, actualisés pour prendre en compte les évolutions récentes ; Les dispositions à prendre dans le cadre de l'utilisation des modules et supports de formation doivent être telles que les formateurs n'utilisent que des modules homologués par les structures habilitées ;
- les **nouveaux modules** seront élaborés sur la base de termes de références (TDR) proposés par le comité pédagogique et à la suite d'un appel à concurrence définissant clairement les objectifs, les résultats attendus ainsi que les autres exigences de développement.

Les modules élaborés ainsi que l'ensemble des supports et outils de formation doivent être validés par le comité pédagogique qui s'appuie sur un comité ad hoc créé à cet effet et regroupant les compétences nécessaires à l'appréciation de la qualité de la structuration et des contenus.

Tous les modules élaborés doivent être régulièrement actualisés pour prendre en compte les évolutions intervenues dans la mise en œuvre de la décentralisation (notamment l'évolution des textes).

#### **III.4.1.3. L'identification / sélection des participants aux activités de renforcement des capacités**

La participation à une formation répond à un besoin de qualification pour agir dans un contexte administratif ou professionnel donné. Elle s'inscrit également dans une perspective de combler les lacunes d'un agent à un poste et de le rendre ainsi plus apte à exercer dans sa fonction. Aussi, est-il important que le choix/sélection/désignation des participants à une formation soit faite sur la base d'un minimum de critères objectifs et non comme une participation à tour de rôle.

Dans le cadre de la formation initiale, les modes de sélections des candidats doivent respecter la réglementation en vigueur (organisation du test de recrutement, administration du concours, correction et délibération des résultats, etc.). Cependant, la rigueur doit s'appliquer dans le choix des candidats que font les différents

ordonnateurs (Maires et présidents des conseils régionaux) pour les filières de formation à l'ENAM. Cela doit se faire sans considérations partisans, d'affiliation quelconque, ou autres considérations non objectives.

Concernant la formation continue, le choix d'un participant doit tenir compte de facteurs essentiels suivants :

- la pertinence de la formation comme processus pour qualifier le fonctionnaire dans son travail ;
- l'intérêt pour la CT d'avoir un fonctionnaire mieux qualifié pour exécuter de manière plus professionnelle les tâches liées à son poste de travail ;
- l'engagement du fonctionnaire à mettre en pratique les acquis de la formation sur le lieu de travail ;
- la disponibilité de la CT à suivre la progression administrative de l'agent sur la base des acquis de la formation.

#### **III.4.1.4. L'identification des formateurs**

L'identification des formateurs doit se faire suivant l'approche ci-dessous :

- un appel à candidature pour le recrutement de formateurs dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de marchés publics ;
- la sélection des formateurs suivant des critères de compétences pédagogiques, de capacités professionnelles et de l'expérience dans le domaine de la formation. Ces critères devront être précisés à l'avance et tous les candidats devront en être informés ;
- la formation des formateurs selon la nature des prestations demandées. Elle est fortement recommandée pour les structures assurant la formation initiale et continue des acteurs de la décentralisation afin de doter les formateurs d'aptitudes nécessaires à la bonne exécution des actions de formation, de sensibilisation, et d'alphabétisation ;
- l'accréditation des formateurs suivant les procédures et critères arrêtés par le comité pédagogique ;
- le respect, par tous les acteurs, du principe de l'accréditation par le comité pédagogique des formateurs mobilisés / utilisés dans le cadre de leurs activités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNRC-AD, l'ENAM met en place une base de données des formateurs agréés qui fait l'objet d'une mise à jour régulière suivant les sessions d'accréditation du comité pédagogique.

#### **III.4.1.5. L'exécution des actions de formation, d'information et de sensibilisation.**

Toutes les structures de formation participent à l'exécution des actions de formation. Elles devront toutefois le faire dans le strict respect des orientations contenues dans la stratégie.

**L'ENAM** par son expérience en matière de formation en administration générale pour la fonction publique, constitue un centre de référence. La DFCT créée en son sein, organisera la formation initiale des agents des collectivités territoriales en s'appuyant sur les IRA.

Concernant la formation continue des acteurs de la décentralisation, la DFCT coordonnera la concertation avec les autres écoles et instituts de formation, participera à l'organisation et accompagnera le déroulement des formations délivrées par les différents prestataires, et/ou financés par les différentes structures d'appui à la décentralisation.

Quant à l'accompagnement des acteurs de la décentralisation, son opérationnalisation nécessite une concertation entre les principaux acteurs, notamment le ministère en charge de la décentralisation, l'ENAM et les autres structures, celles disposant d'une bonne expérience dans l'accompagnement. Par ailleurs les mécanismes d'accompagnement sont à capitaliser auprès des structures partenaires (Projets/Programmes, ONG, OSC, ...), à conceptualiser comme des approches duplicables avant de les mettre en pratique en s'appuyant sur les structures disposant de l'expérience en matière d'accompagnement des acteurs.

**Les autres structures** (Ecoles et instituts de formation, Projets/programmes, bureaux d'études, ONG, OSC, etc.) constituent également un maillon important dans l'exécution des actions de formation. Elles devront toutefois agir dans le strict respect des orientations du présent plan stratégique en matière d'identification des formations, de validation des approches de formation et de la mise en œuvre des formations. Leurs approches devront être validées par le comité pédagogique.

**Les formateurs** sont sélectionnés suivant les procédures prévues, dans le respect des critères de transparence et de compétence en matière de renforcement des capacités des ressources humaines. La prestation des formateurs ainsi que la qualité des formations doivent être évaluées.

Les critères d'accréditation et d'évaluation sont élaborés par le COPED qui est l'organe technique en la matière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie.

Les structures intervenant dans le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation devront veiller à observer les principes ci-après:

- **le partage des connaissances** : dans l'impossibilité de former tous les acteurs de la décentralisation (contraintes de temps et limites budgétaires), les acteurs ayant bénéficié d'une formation devront, en retour, faire une restitution au sein de leur structure pour en faire bénéficier ceux qui n'ont pu participer. Cela est valable pour les modules de formation mis à la disposition des participants. Ils devront être partagés avec les non participants ;
- **la subsidiarité** : dès lors que des compétences existent au niveau déconcentré pour exécuter des formations, elles doivent être privilégiées pour la réalisation des actions de formation. Cette approche a l'avantage de faire profiter aux bénéficiaires d'un suivi post formation rapproché, du fait de la présence des formateurs sur place ;
- **le contrôle de la qualité des prestations** : l'effectivité de ce contrôle passe par l'élaboration et la mise à la disposition des principaux acteurs, d'outils standardisés et consensuels d'évaluation des différentes formations. Ces outils doivent être impérativement renseignés par les différents prestataires et mis à la disposition des commanditaires. Le comité pédagogique doit veiller à l'effectivité de ce principe;

- **la mutualisation des moyens** : elle doit être une quête permanente dans la mise en œuvre des actions de formation portées par les collectivités territoriales: Lorsque plusieurs collectivités territoriales d'une même région ont des thèmes de formation, d'information ou de sensibilisation similaires, celles-ci peuvent s'organiser pour harmoniser la programmation desdites activités. Dans un contexte de rareté des ressources financières, cette approche permet non seulement de partager les coûts de formation entre les CT concernées, mais également d'enrichir les échanges entre apprenants du fait de leur appartenance à des CT aux pratiques différentes.

#### ***III.4.1.6. La capitalisation des acquis:***

La capitalisation des acquis en matière de formation, d'information et de sensibilisation des acteurs de la décentralisation passe par la prise de mesures suivantes par l'ENAM :

- la mise en place et/ou mise à jour d'un répertoire des modules de formation ;
- l'identification et la mise à jour des modules de base de référence;
- la mise en place et/ou mise à jour d'un répertoire de formateurs accrédités ;
- la production des rapports de formation.

Par ailleurs, le ministère en charge de la décentralisation prendra les dispositions nécessaires pour assurer :

- le recensement des acquis des différentes expériences de formation et des bonnes pratiques ;
- la production des rapports à dresser par les instances de formation à l'intention du comité pédagogique et du comité de pilotage;
- la capitalisation des évaluations des formations dispensées aux fonctionnaires des CT, aux élus, et aux autres acteurs.

#### ***III.4.2. La conception et la mise en œuvre des actions d'alphabétisation***

Tout comme les actions de formation, d'information et de sensibilisation, il est important que l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus d'alphabétisation soit pris en compte dans la réalisation des actions d'alphabétisation et ce, sous le leadership du ministère en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales en collaboration avec le ministère en charge de la décentralisation.

En tout état de cause, les deux ministères devront conjuguer leurs efforts avec l'implication des autres acteurs pour élaborer, dès l'adoption de la présente stratégie, les documents et outils nécessaires à l'alphabétisation de ces cibles afin de leur permettre de mieux contribuer au développement de leur localité.

## IV. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

### IV.1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation doivent permettre de disposer d'informations fiables sur la situation de mise en œuvre de la SNRC-AD. Ils permettent de tirer des enseignements et d'opérer des ajustements en cours d'exécution de la stratégie ou à la fin de la période d'exécution. Il prend en compte des structures tant au niveau national que local.

#### *IV.1.1. Les structures chargées du suivi-évaluation de la stratégie au niveau central*

**Le responsable du programme budgétaire « Décentralisation »** est chargé d'organiser les revues et autres cadres de rencontre avec les membres du programme pour statuer sur les résultats atteints par la stratégie.

**Le Comité de suivi** est l'organe chargé du suivi et de l'évaluation du SNRC-AD. Il organise la collecte des informations auprès des structures impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré et décentralisé. Un arrêté devra préciser sa composition, ses attributions et son fonctionnement. En tout état de cause, ce comité travaillera en étroite collaboration avec le responsable du programme budgétaire « Décentralisation ».

**Le centre national de suivi-évaluation de la décentralisation (CNSE-D)** est chargé du suivi et de l'évaluation du processus de la décentralisation. Il reçoit copie des rapports de suivi-évaluation de la SNRC-AD, validés par le COPIIL et les exploite pour renseigner son dispositif de suivi-évaluation.

**La DGESS** du ministère en charge de la décentralisation coordonne la mise en œuvre de la stratégie. Pour ce faire, elle élabore les plans d'actions et les budgets annuels, en collaboration avec les autres acteurs. Elle coordonne également les rencontres annuels d'examen des projets de rapports de suivi et d'évaluation des plans d'actions et de la SNRC-AD. Une étroite collaboration doit s'établir entre la DGESS/MATDC et le CNSE-D.

**Les autres ministères** participent au suivi-évaluation en fournissant au CSE/SNRC-AD les informations nécessaires au renseignement des fiches de collecte, notamment celles ayant trait à la situation d'exécution des actions dont ils ont en charge la mise en œuvre. Ils participent également aux séances d'examen et d'adoption des rapports de suivi et des rapports d'évaluation de la SNRC-AD et des plans d'actions.

**Les partenaires techniques et financiers** contribuent au suivi-évaluation en transmettant au CSE/SNRC-AD, la situation d'exécution des actions du plan d'actions triennal qu'ils ont réalisées.

#### *IV.1.2. Les structures chargées du suivi-évaluation de la stratégie au niveau déconcentré*

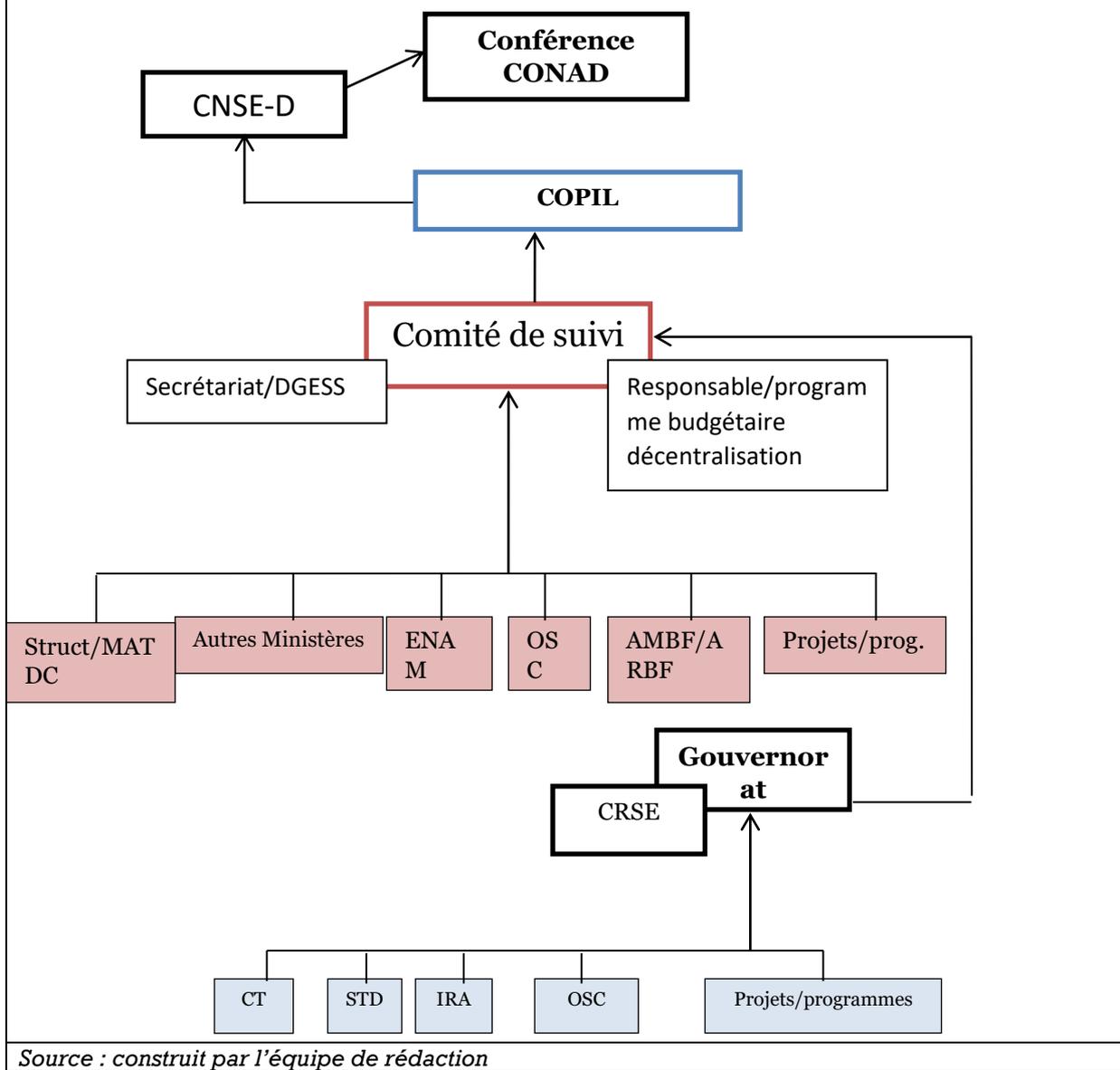
Au niveau déconcentré, le suivi et l'évaluation de SNRC-AD sont assurés par le gouverneur avec la participation des collectivités territoriales, des services techniques déconcentrés, des représentations régionales des organisations faitières

des collectivités territoriales (bureau régional de l'AMBF), des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers (projets/programmes). Il s'appuie sur le dispositif régional du CNSE-D, notamment les cellules régionales de suivi-évaluation.

Pour une meilleure conduite des activités de suivi et d'évaluation, les données du semestre *n* seront transmises à la DGESS du ministère en charge de la décentralisation au plus tard à la fin du premier mois du semestre suivant.

Le schéma ci-dessous synthétise le circuit du flux de l'information dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la stratégie et du plan d'actions.

**Schéma 1 : Schéma synthétique du circuit de suivi et d'évaluation du PAOT/SNRC-AD**



Source : construit par l'équipe de rédaction

## IV.2. Les outils de suivi et d'évaluation

Le suivi de l'exécution du plan d'actions se fait à travers des fiches semestrielles de suivi, assorties d'un rapport de suivi qui doit être validé par l'ensemble des acteurs lors des sessions du comité de suivi-évaluation de la stratégie.

Il est procédé chaque année à une évaluation de la mise en œuvre du PAOT. Cette évaluation est sanctionnée par un rapport qui est soumis à la validation du COPIL.

Les résultats issus du suivi évaluation de la mise en œuvre du PAOT contribuent à alimenter le rapport annuel de la CONAD, en lien avec d'autres politiques de l'État et des collectivités territoriales.

L'initiative de l'actualisation est prise par le **CSE/SNRC-AD** et doit impliquer l'ensemble des acteurs concernés.

Les livrables en matière de suivi-évaluation à produire par le CSE/SNRC-AD sont :

- les rapports de suivi périodique (semestriel) ;
- les rapports d'évaluation annuels ;
- le rapport d'évaluation à mi-parcours ;
- le rapport d'évaluation finale.

Les résultats des évaluations sont débattus au sein du comité pédagogique et du comité de pilotage, afin de tirer les enseignements utiles aux programmations et actions futures.

## **V. LE MECANISME DE FINANCEMENT**

### **V.1. Le cout global du PAOT**

En somme, le budget global du PAOT 2020-2022 de la SNRC-AD s'élève à **11 524 342 000 francs CFA** soit **3 787 302 000 francs CFA pour l'année 2020**.

La répartition du budget du PAOT 2020-2022 de la SNRC-AD par axes stratégiques se présente comme suit (Cf. graphique 1) :

- ❖ **Axe 1 : 485 487 000 FCFA ;**
- ❖ **Axe 2 : 10 942 055 000 FCFA ;**
- ❖ **Axe 3 : 96 800 000 FCFA.**

**L'axe 2** relatif à la « Formation continue et renforcement de la gouvernance locale », représente plus de **94,95%** du financement total du plan d'action 2020-2022 de la SNRC-AD. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des activités de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation rentre dans le cadre de la « formation continue et du renforcement de la gouvernance locale ». Les activités de **l'axe 1** portant sur la « formation initiale des agents des collectivités territoriales et alphabétisation des acteurs de la décentralisation » représentent seulement **4,21%** du budget prévisionnel. Quant à **l'axe 3** sur la « Coordination et pilotage des actions de la stratégie », les activités représentent seulement **0,84%** du budget prévisionnel.

### **V.2. La stratégie de mobilisation des ressources complémentaires**

#### **V.2.1. L'organisation du financement de la SNRC-AD**

##### **V.2.1.1 : Les modalités de contribution de l'Etat**

En plus de sa participation au financement global des actions de formation contenues dans le plan d'actions triennal, certaines charges devraient d'office être prises en compte dans le budget de l'Etat. Il s'agit notamment :

- ✓ des charges de fonctionnement du comité de pilotage et du comité pédagogique qui sont les piliers du dispositif national de formation dans le secteur de la décentralisation ;
- ✓ des charges liées à l'organisation des sessions du comité de suivi-évaluation de l'exécution de la SNRC-AD(CSE/SNRC-AD).Il s'agit précisément : (i) des frais d'organisation des rencontres annuelles de planification, (ii) des frais des sessions d'analyse et d'adoption des rapports de suivi (semestriels), des rapports d'évaluation annuels, des rapports d'évaluation à mi-parcours et des rapports d'évaluation finale ;
- ✓ de la prise en charge dégressive des salaires des fonctionnaires formés dans les IRA et affectés dans les collectivités territoriales à hauteur de 25% pour cette année 2020.

En rappel, pour les cinq (05) dernières années (2013, 2014, 2015, 2016 et 2017), cette prise en charge du traitement salarial par l'Etat est totale (100%) selon le décret n°2016-587/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 1<sup>er</sup> juillet 2016 accordant une subvention d'un milliard quatre cent dix millions trois cent huit mille sept cent vingt (1 410 308 720) aux collectivités territoriales pour la prise en charge salariale des agents recrutés et formés dans les IRA de l'Est et des Hauts Bassins.

- ✓ d'une subvention promise par l'Etat aux collectivités territoriales pour la prise en charge du traitement salarial de leurs agents.

Aussi, le respect du principe de l'équilibre budgétaire fixé par les textes en vigueur est difficilement applicable; ce qui amène les collectivités territoriales à demander des dérogations à la tutelle pour budgétiser les résultats de fonctionnement de leurs comptes administratifs dans la section fonctionnement au lieu de celle de l'investissement du budget supplémentaire.

- ✓ d'un appui des collectivités territoriales en ce qui concerne le recrutement et la prise en charge d'un personnel minimal nécessaire au fonctionnement des services prioritaires dans les communes rurales.

Le ministère en charge de la décentralisation en étroite collaboration avec celui en charge des finances veillera à l'inscription effective de la contribution de l'Etat dans le budget des ministères concernés.

#### ***V.2.1.2. Les modalités de contribution des collectivités territoriales***

Au regard de la modestie des ressources financières de la plupart des collectivités territoriales, les modalités suivantes sont proposées :

- la prise en charge des frais de formation initiale des agents des collectivités territoriales,
- la prise en charge des frais d'organisation du concours pour le recrutement des agents à former dans les IRA. Dans la pratique, chaque CT organise son recrutement et prend en charge les coûts d'organisation du concours. Elle bénéficie toutefois de l'appui technique des services de l'Etat, (notamment la DGFPT) et des structures spécialisées dans le domaine du recrutement, disposant d'un agrément ;
- la prise en charge progressive des salaires des agents formés dans les IRA et des agents issus du recrutement spécial aux fins de constituer un personnel minimal nécessaire au fonctionnement des services prioritaires des communes rurales ;
- la prise en charge des frais de location des salles où se dérouleront les actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'alphabétisation au profit des élus locaux ou des fonctionnaires des collectivités territoriales. Autrement dit, aucun frais ne devrait être payé aux collectivités territoriales bénéficiaires de telles actions, au titre de frais de location de leurs salles ;
- la prise en charge virtuelle des frais de certaines actions d'information et de sensibilisation à l'endroit des élus locaux, notamment des interventions ne dépassant pas deux (02) heures et pouvant s'insérer dans le programme d'une des sessions du conseil de CT ;

- l'élaboration par chaque collectivité territoriale d'un plan de formation dont 30% au moins du budget devrait être financée par ses ressources propres.

Pour accroître les chances de réussite de ces mesures, il est important d'envisager des actions tendant à renforcer les subventions de l'Etat aux CT, à identifier et transférer d'autres natures de recettes fiscales ou non fiscales, à prendre des mesures pour optimiser le niveau de recouvrement des recettes propres existantes au niveau de chaque CT.

#### ***V.2.1.3. Les modalités de contribution des partenaires techniques et financiers***

La synergie doit être recherchée dans la contribution des partenaires techniques et financiers. L'Etat veillera à créer les conditions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Cette synergie pourra se construire autour du FPDCT qui dispose d'une assise et expérience en matière de financement de la décentralisation et de mobilisation de ressources financières. Ainsi, dans le cadre de la réforme engagée au niveau du FPDCT, il est opportun d'opérationnaliser un dispositif sous forme de guichet qui recevra tous les apports financiers des PTF destinés au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

#### ***V.2.1.4. Les modalités de contribution du secteur privé***

Le secteur privé peut contribuer également au financement de la SNRC-AD. Toutefois, la complexité de cette possibilité nécessite une forte implication de l'Etat. Ce dernier devra accompagner les collectivités territoriales dans la réflexion sur des formes viables de partenariat « CT-Secteur privé » qui puissent permettre le financement de certains projets contenus dans les plans locaux de développement (PLD). Cette approche permettra aux CT d'économiser sur les ressources propres et d'affecter les gains ainsi dégagés, sur les actions de renforcement des capacités.

Le financement du présent plan est assuré principalement par l'Etat et les partenaires techniques et financiers.

## **VI. L'ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES.**

### **VI.1. Les risques**

Il existe quelques risques qui sont entre autres :

- la persistance de la non-adhésion/appropriation de la SNRC-AD par les acteurs;
- la disparité des mécanismes de financements des PTF ;
- la faible coordination entre les acteurs de la mise en œuvre du plan stratégique ;
- l'instabilité institutionnelle au sein du ministère en charge de la décentralisation ;
- la faiblesse des ressources financières des collectivités territoriales ;
- l'insécurité grandissante dans le pays ;
- la faible information/appropriation des acteurs sur leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la SNRC-AD.

### **VI.2. Les mesures d'atténuation des risques**

Pour atténuer les risques ci-dessus cités; il convient de :

- accentuer les activités de communications (diffusion, vulgarisation ...) sur la SNRC-AD en vue d'une meilleure appropriation par l'ensemble des acteurs ;
- opérationnaliser le guichet GAT du FPDCT et en faire le principal canal de financement du RC-AD ;
- réaffirmer le leadership du MATDC en matière de RC-AD et rendre fonctionnels le COFIL et le COPEL ;
- exploiter les financements innovants tel que la diaspora, le secteur privé, l'emprunt,... ;
- tenir compte des questions sécuritaires dans la programmation des activités de formation, d'information et de sensibilisation (délocalisation des sites par exemple).

## CONCLUSION

La mise en œuvre du PAOT doit se faire suivant les orientations définies dans la stratégie de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation et chaque acteur devra s'y conformer. En rappel, cette stratégie insiste sur la nécessité pour tous les intervenants de considérer ce document comme le principal référentiel opérationnel en matière de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation au Burkina Faso. Elle invite également tous les acteurs à harmoniser leurs méthodes et outils et à mutualiser leurs moyens (financiers notamment) pour plus de cohérence et d'efficacité dans leurs interventions. Pour y arriver, le ministère en charge de la décentralisation devra non seulement veiller au respect de ces orientations, mais surtout prendre des dispositions pour exécuter en priorité les actions dont la mise en œuvre conditionne le succès du plan.

Tout d'abord, le ministère devra entreprendre une large campagne d'information et de communication autour de la stratégie et du plan d'actions. En plus des rencontres d'échanges avec les principaux acteurs aux niveaux déconcentré et décentralisé, des supports de communication (dépliants notamment) doivent être édités et distribués. Le site web du ministère pourrait également servir de support pour une large diffusion de ces documents. Il est également prioritaire d'élaborer les outils de suivi et d'évaluation interne du PAOT (Questionnaires, Guides d'entretien, Fiche de collecte par cible, Canevas de rapport de suivi, Fiches standards d'évaluation des formations, etc.).

Un aspect à prendre en compte par le ministère, aux premières heures de mise en œuvre du plan d'actions est la mise en place du comité de suivi-évaluation de l'exécution du plan. Cet organe joue un important rôle dans le dispositif d'exécution du plan. Il aura la mission d'élaborer les plans d'actions annuels du PAOT en collaboration avec les ministères et les autres acteurs concernés, d'examiner et de valider les rapports semestriels de suivi et le rapport annuel d'évaluation. Dès sa constitution, ce comité devra travailler à élaborer les outils de collecte et de traitement des informations nécessaires au suivi des indicateurs contenus dans le cadre logique du plan d'actions. Ce travail préalable permettra aux acteurs impliqués dans l'exécution du PAOT de disposer d'outils de mesure consensuels et d'éviter ainsi les interprétations au moment des évaluations.

Il est aussi important que le ministère inscrive dans son budget les charges de fonctionnement du comité de pilotage et du comité de suivi-évaluation dans la mise en œuvre de la SNRC-AD. Il s'agit des frais d'organisation des rencontres annuelles de planification et d'analyse/adoption des rapports de suivi semestriel du plan d'actions et des rapports d'évaluation externe de la stratégie (mi-parcours et finale).

Il est important d'apurer les dossiers des agents des collectivités territoriales déjà déployés sur le terrain avant de procéder à un éventuel recrutement. Cela devra se faire en tirant tous les enseignements de l'expérience écoulée, notamment en responsabilisant entièrement les collectivités territoriales pour le recrutement des agents à former en lien avec leurs besoins réels. Bien évidemment, l'Etat devra accompagner les CT pour assurer une transparence tout le long du processus.

Il est également essentiel de résoudre le problème lié à la diversité des horizons temporels de programmation des activités par les différents acteurs. Pendant que le PAOT est dans une approche de programmation triennale, la plupart des projets et programmes font de la programmation annuelle (PTBA), ce qui ne permet pas d'apprécier de façon exhaustive les possibilités d'appui attendus sur la période couverte par le PAOT. L'opérationnalisation du GAT du FPDCT devra permettre de fédérer l'ensemble des apports financiers pour plus de lisibilité à court, moyen et long termes. Aussi, le ministère en charge de la décentralisation devrait jouer le rôle le plus déterminant en faisant du plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers afin de mobiliser leur adhésion constante. Toutefois, ce plaidoyer ne pourra réussir que si un grand effort est fait, du côté de l'Etat, en termes de contribution au financement du plan, notamment la prise en charges des dépenses prioritaires citées plus haut.

## TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE .....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	3
INTRODUCTION .....	3
I. Le rappel des éléments de la stratégie .....	4
I.1. Les fondements.....	4
I.2. La vision .....	6
I.3. Les principes directeurs .....	6
I.4 Les orientations stratégiques.....	7
II. LES ELEMENTS DU PLAN D' ACTIONS .....	8
II.1 Axe 1 : Formation initiale des agents des collectivités territoriales et alphabétisation des acteurs de la décentralisation.....	8
II.2 Axe 2 : Formation continue et renforcement de la gouvernance locale .....	9
II.3 Axe 3 : Coordination et pilotage des actions de la stratégie .....	20
III : LES DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE .....	21
III.1. Les instruments de mise en œuvre .....	21
III.2. Les acteurs de mise en œuvre .....	21
III.2.1. Les structures de mise en œuvre de la SNRC-AD au niveau national .....	21
III.2.1.1.Le ministère en charge de la décentralisation .....	21
III.2.1.2.Les autres ministères.....	22
III.2.1.3 :L'Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM) .....	22
III.2.1.4.Les organisations faîtières des collectivités territoriales .....	23
III.2.1.5.Les partenaires techniques et financiers (PTF) .....	24
III.2.1.6. Les organisations de la société civile (OSC) .....	24
III.2.2.Les structures de mise en œuvre de la stratégie au niveau déconcentré.....	24
III.2.2.1. La région .....	24
III.2.2.2. Les collectivités territoriales.....	25
III.2.2.3. Les partenaires techniques et financiers .....	25
III.2.2.4. Les organisations de la société civile.....	25
III.3. Le cadre organisationnel.....	25
III.3.1. Le comité de pilotage .....	26
III.3.2. Le comité pédagogique .....	26
III.3.3. Le comité de suivi.....	26
III.4. Le mécanisme de mise en œuvre .....	26
III.4.1. La démarche de mise en œuvre des actions de formation, d'information et de sensibilisation .....	27
III.4.1.1. L'identification des besoins .....	27
III.4.1.2. L'élaboration et la validation des contenus et des actions de formation... ..	28
III.4.1.3. L'identification / sélection des participants aux activités de renforcement des capacités .....	28
III.4.1.4. L'identification des formateurs .....	29
III.4.1.5. L'exécution des actions de formation, d'information et de sensibilisation.....	29

III.4.1.6. La capitalisation des acquis: .....	31
III.4.2. La conception et la mise en œuvre des actions d’alphabétisation .....	31
IV. LE SUIVI ET L’EVALUATION .....	32
IV.1 Le mécanisme de suivi et d’évaluation.....	32
IV.1.1.Les structures chargées du suivi-évaluation de la stratégie au niveau central .....	32
IV.1.2. Les structures chargées du suivi-évaluation de la stratégie au niveau déconcentré .....	32
IV.2.Les outils de suivi et d’évaluation.....	35
V. LE MECANISME DE FINANCEMENT .....	36
V.1.Le cout global du PAOT.....	36
V.2. La stratégie de mobilisation des ressources complémentaires .....	36
V.2.1. L’organisation du financement de la SNRC-AD.....	36
V.2.1.1 : Les modalités de contribution de l’Etat .....	36
V.2.1.2.Les modalités de contribution des collectivités territoriales .....	37
V.2.1.3. Les modalités de contribution des partenaires techniques et financiers ...	38
V.2.1.4. Les modalités de contribution du secteur privé.....	38
VI. L’ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES.....	39
VI.1. Les risques .....	39
VI.2. Les mesures d’atténuation des risques .....	39
CONCLUSION.....	40
TABLE DES MATIERES .....	42
ANNEXES : .....	44

**ANNEXES :**

**CADRE DE PROGRAMMATION DES ACTIVITES ASSORTI D'INDICATEURS D'EXTRANTS**

<b>PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL TRIENNAL 2020-2022 DE LA STRATEGIE NATIONNALE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA DECENTRALISATION (PAOT/SNRC-AD)</b>																			
N°	Activités prioritaires	Indicateurs de performance	Cibles			Programmation physique						Programmation financière (en milliers)					Sources de financement	Structure responsable	
						2020				2021	2022	total	2020						
			2020	2021	2022	T1	T2	T3	T4				2021	2022	total	Cout			Acquis
<b>AXE1</b>	<b>FORMATION INITIALE DES AGENTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ALPHABETISATION DES ACTEURS DE LA DECENTRALISATION</b>											<b>67 924</b>	<b>67 924</b>	<b>0</b>	<b>241 563</b>	<b>176 000</b>	<b>485 487</b>		
<b>OS1.1</b>	<b>Doter les CT en ressources humaines de qualité</b>											<b>67 924</b>	<b>67 924</b>	<b>0</b>	<b>241 563</b>	<b>176 000</b>	<b>485 487</b>		
<b>EA 1.1.1</b>	<b>Les collectivités territoriales disposent de personnels bien formés et des acteurs alphabétisés</b>											<b>67 924</b>	<b>67 924</b>	<b>0</b>	<b>241 563</b>	<b>176 000</b>	<b>485 487</b>		
<b>Action 1.1.1.1</b>	<b>Adaptation du contenu de la formation initiale au profil attendu des personnels des CT</b>											<b>15 361</b>	<b>15 361</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>52 000</b>	<b>137 361</b>		
A.1.1.1.1	Actualiser et valider des syllabii et modules de formation	Nombre de syllabii et modules validés	100		100	X					X	4 154	4 154			4 154	FICOD /KFW - AUTRES PARTENAIRES	ENAM	

	des filières CT de l'ENAM à l'IRA EST																		
A.1.1.1 .1.2	Renforcer les capacités des encadreurs de l'ENAM en ingénierie de la formation	nombre d'encadrés formés	10			X			X	X	2 707	2 707		5 000	5 000	12 707	FICOD /KFW - AUTRES PARTENAIRES	ENAM	
A.1.1.1 .1.3	Acquérir le logiciel sphinx dans le cadre du suivi évaluation des actions de formation et former le personnel de l'ENAM à son utilisation	Logiciel acquis	1								5 000	5 000				5 000	PDDC/ GIZ	ENAM	
		nombre de personnel de l'ENAM formés	10		10		X												

A.1.1.1 .1.4	Actualiser et adopter une charte qualité de la formation des CT de l'ENAM	Une charte qualité de la formation des CT de l'ENAM est disponible	1					X			1 500	1 500				1 500	PDDC/ GIZ	ENAM
A.1.1.1 .1.5	Appuyer la tenue de cadre de réflexion sur les nouveaux profils d'agents des CT à former	Disponibilité du rapport de tenue du cadre de réflexion	1		1			X	X		2 000	2 000			2 000	4 000	PDDC/ GIZ	ENAM
A.1.1.1 .1.6	Elaborer les offres de formation des nouveaux profils des agents des CT à former	nombre d'offres de formation élaborées							X					10 000		10 000	à rechercher	ENAM

A.1.1.1 .1.7	Organiser des conseils d'enseignement à l'IRA/Est	Nombre de conseils organisés							X	X				2 000	2 000	4 000	ENAM	ENAM
A.1.1.1 .1.8	Effectuer des sorties pédagogiques des enseignants	Nombre de CT ayant bénéficié des sorties pédagogiques							X	X				5 000	5 000	10 000	ENAM - PDDC/ GIZ	ENAM
A.1.1.1 .1.9	Elaborer des modules de formation sur le genre, Changements climatiques, Migrations, Sécurité transfrontalière, Transports et mobilité urbaine, LNOB.	Nombre de modules de formation élaborés							X	X				10 000	10 000	20 000	ENAM - PDDC/ GIZ - FICOD /KFW - AUTRES PARTENAIRES	ENAM

A.1.1.1 .1.10	Elaborer des modules de formation en sécurité urbaine au profit des agents des polices municipales	Nombre de modules de formation		1	1					X	X				10 000	10 000	20 000	Etat et partenaires	DCCPM
A.1.1.1 .1.11	Elaborer les plaquettes de cours au profit des stagiaires des polices municipales	Disponibilité des plaquettes de cours		1						X					10 000		10 000	Etat et partenaires	DCCPM
A.1.1.1 .1.12	Identifier les besoins des CT	besoins identifiés								X	X				5 000	5 000	10 000	budget ENAREF	ENAREF
A.1.1.1 .1.13	Adapter les programmes aux besoins des CT	nombre de programmes adaptés		1	1					X	X				10 000	10 000	20 000	budget ENAREF	ENAREF

A.1.1.1 .1.14	Organiser un atelier d'échanges entre acteurs des Centres et Institutions de Formation (RéCIF-AD) pour la mise en œuvre d'une plateforme de formations à distance en vue d'améliorer la qualité de leur dispositif de formation	nombre d'ateliers organisés	1					X	X	X								PR/GI Z	ENAM
------------------	---	-----------------------------	---	--	--	--	--	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	------------	------

A.1.1.1 .1.15	Organiser des missions de suivi post-formation des agents des CT formés à l'IRA-Est	Nombre d'agents des CT supervisés			10 0					X	X				3 000	3 000	6 000	ENAM - PDDC/ GIZ - FICOD /KFW - AUTRES PARTENAIRES	ENAM
<b>Action 1.1.1.2</b>	<b>Formation initiale et mise à disposition des agents auprès des collectivités territoriales</b>										<b>52 563</b>	<b>52 563</b>	<b>0</b>	<b>171 563</b>	<b>124 000</b>	<b>348 126</b>			
A.1.1.1 .2.1	Assurer le cofinancement de la formation initiale des agents administratifs des CT	Nombre d'agents administratifs des CT formés	100	100	10 0				X	X	X	48 063	48 063		148 063	100 000	296 126	FICOD /KFW - AUTRES PARTENAIRES	ENAM
A.1.1.1 .2.2	Organiser des universités d'été à l'IRA - EST	Nombre des universités d'été organisées		1	1	X				X	X				7 000	7 000	14 000	ENAM-PDDC	ENAM

A.1.1.1 .2.3	Organiser deux (02) grandes conférences sur la décentralisation au profit des élèves de l'ENAM	nombre de conférences organisées	1	1	1				X	X	X	3 000	3 000		5 000	5 000	13 000	ENAM-PDDC	ENAM
A.1.1.1 .2.4	Renforcer les capacités des enseignants de l'IRA en digitalisation de la formation	nombre d'enseignants formés		20	20					X	X				5 000	5 000	10 000	ENAM - PDDC/ GIZ - FICOD /KFW - AUTRES PARTENAIRES	ENAM
A.1.1.1 .2.5	Appuyer les communes dans le recrutement des polices municipales	Nombre de communes ayant bénéficiés de l'appui		20	20					X	X				5 000	5 000	10 000	Budget de l'Etat	DCCPM
A.1.1.1 .2.6	Superviser le déroulement des études des	Nombre de supervision des études des	4	4	4	X	X	X	X	X	X	1 500	1 500		1 500	2 000	5 000	FICOD /KFW - AUTRES PARTENAIRES	ENAM

	agents des CT	agents des CT réalisées															S	
<b>Action 1.1.1.3</b>	<b>Alphabétisation des acteurs locaux de la décentralisation</b>										<b>0</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>AXE2</b>	<b>Formation continue et renforcement de la gouvernance locale</b>										<b>3 694 578</b>	<b>3 548 730</b>	<b>145 848</b>	<b>3 381 821</b>	<b>3 865 656</b>	<b>10 942 055</b>		
<b>OS2.1</b>	<b>Renforcer les compétences des acteurs étatiques et non étatiques en lien avec l'exercice de leurs rôles et attributions</b>										<b>3 694 578</b>	<b>3 548 730</b>	<b>145 848</b>	<b>3 381 821</b>	<b>3 865 656</b>	<b>10 942 055</b>		
<b>EA 2.1.1</b>	<b>Les acteurs locaux de la décentralisation exercent efficacement leurs rôles et attributions</b>										<b>3 494 769</b>	<b>3 352 921</b>	<b>141 848</b>	<b>3 200 861</b>	<b>3 640 446</b>	<b>10 336 076</b>		
<b>Action 2.1.1.1</b>	<b>Elaboration des outils de gestion des affaires locales</b>										<b>826 470</b>	<b>778 970</b>	<b>47 500</b>	<b>165 673</b>	<b>133 173</b>	<b>1 125 316</b>		
A.2.1.1.1	Capitaliser les bonnes pratiques en matière de DEL	Disponibilité du rapport		1						X				3 000		3 000	A rechercher	AMBF

A.2.1.1 .1.2	Mettre à jour la base de données des communes	Nombre de communes et arrondissements dont les données ont été collectées	370	370	370	X	X	X	X	X	X	2 500	2 500		2 500	2 500	7 500	Union Européenne et autres PTF à rechercher	AMBF
A.2.1.1 .1.3	Concevoir un mécanisme de suivi des performances de l'AMBF	Disponibilité du document		1						X					3 500		3 500	A rechercher	AMBF
A.2.1.1 .1.4	Elaborer des plans d'aménagement forestier (PAF) pour les CT	Nombre de plans élaborés	10	5	5		X	X	X	X	X	541 500	541 500				541 500	Projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières (AGREF)	MEEVCC/DGEF

A.2.1.1 .1.5	Définir un schéma simplifié de gestion efficace des déchets solides dans dix (10) communes	Nombre de schemas définis	3	3	4		X	X	X	X	X	36 500	3 000	33 500	58 673	58 673	153 846	Etat	MEEVCC/ DGPE
A.2.1.1 .1.6	Appuyer les CT à actualiser leurs PCD/PRD pour y intégrer l'E/DD	nombre de PRD et PCD révisé	7	10	15	X	X			X	X	46 000	46 000		40 000	40 000	126 000	AGRE F	MEEVCC/ SP-CNDD
A.2.1.1 .1.7	Elaborer un document sur les pouvoirs de police du Maire	Disponibilité du document			1						X					10 000	10 000	Etat et partenaires	DCCPM
A.2.1.1 .1.8	Elaborer la stratégie nationale de l'emploi	disponibilité de la stratégie	1						X			40 000	30 000	10 000			40 000	BIT pour 30 000 et budget Etat 10 000	MJPEJ

A.2.1.1 .1.9	élaborer un guide pratique d'intervention du policier municipal	disponibilité du guide	1					X			1 638	1 638				1 638	HANN S SEIDE L	DCCPM
A.2.1.1 .1.10	Elaborer et mettre à jour la carte éducative (monographie communale et provinciale)	Nombre de cartes élaborées et mises à jour	24				X				52 000	52 000				52 000	budget Etat	MENAPLN /DGESS
A.2.1.1 .1.11	Actualiser l'outil de programmation pluriannuelle	Existence de l'outil de programmation	1			X					10 000	10 000				10 000	CAST	MENAPLN /DGESS
A.2.1.1 .1.12	Elaborer et suivre les plans d'actions des communes prioritaires	Nombre de PA élaborés et suivis	81			X	X				20 000	20 000				20 000	CAST	MENAPLN /DGESS

A.2.1.1 .1.13	mettre en œuvre les mécanismes conjoints de suivis de l'exécution des transferts des compétences et des ressources	nombre de rapports produits	2	2	2			X	X	X	X	15 000	15 000		15 000	15 000	45 000	CAST	MENAPLN /DGESS
A.2.1.1 .1.14	Valider le guide redditionnel	Guide validé	1						X			1 000	1 000				1 000	PACT	DGCT
A.2.1.1 .1.15	Finaliser le document portant statut de l'élu local	disponibilité du document		1						X					10 000		10 000	Etat/PTF	DGCT
A.2.1.1 .1.16	Editer le document portant statut de l'élu local	disponibilité du document		1						X					10 000		10 000	Etat/PTF	DGCT

A.2.1.1 .1.17	Relire les decrets portant modalités de transfert des compéten ces et des ressource s aux CT	Nombre de decrets réus	10	11			X	X	X		10 000	10 000		10 000		20 000	PACT	DGCT
A.2.1.1 .1.18	Accompa gner 2 regions de la zone d'interven tion du DEPAC (Centre ouest et nord) dans l'élaborati on de stratégie DelCOT	nombre de stratégie s DelCOT disponib les	2			X	X	X	X		32 000	32 000				32 000	DEPA C	Coopérati on suisse (GAC)
A.2.1.1 .1.19	Capitalise r les bonnes pratiques en matière de décentrali sation, administr	Disponib ilité du docume nt de capitalis ation	1				X	X	X		3 000	3 000				3 000	Budget de l'Etat	DGESS/DS EC

	ation du territoire et gestion des conflits																	
A.2.1.1 .1.20	Editer la SNRC-AD	Nombre d'exemplaires édités	1000				X	X			4 500	4 500				4 500	PACT	DGESS/DS EC
A.2.1.1 .1.21	Editer le guide méthodologique de capitalisation et de mise à l'échelle des expériences et bonnes pratiques en matière de décentralisation	Nombre d'exemplaires édités	400				X	X	X		2 550	2 550				2 550	DEPA C	DGESS/DS EC

A.2.1.1 .1.22	Capitaliser l'approche gestion-entretien-maintenance (GEM) des ouvrages et infrastructures de DEPAC	Disponibilité du document de capitalisation	1					X	X			1 782	1 782			1 782	DEPAC	DGESS/DSECE
A.2.1.1 .1.23	Capitaliser les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des CT par les CCA et les STD	Disponibilité du document de capitalisation	1					X	X			500	500			500	PDDC	DGESS/DSECE
A.2.1.1 .1.24	Organiser un atelier d'élaboration d'un guide simplifié d'utilisation du plan national	disponibilité du guide		1						x				6 000		6 000	à rechercher	SP/CONAD

	de communi cation de soutien à la décentrali sation																		
A.2.1.1 .1.25	Editer des catalogue s de diffusion des offres de formation s certifiante s des acteurs de la décentrali sation	nombre d'édition s	1	1	1				X	X	2 000	2 000		3 000	3 000	8 000	ENAM	ENAM	
A.2.1.1 .1.26	Appuyer la productio n du raport annuel sur le renforce ment des capacités des acteurs	disponib ilité du rapport	1	1	1			X	X	X	4 000		4 000	4 000	4 000	12 000	à recher cher	DGESS/DS S	

	de la décentralisation																	
<b>Action 2.1.1.2</b>	<b>Renforcement des capacités du personnel des collectivités territoriales</b>									<b>947 430</b>	<b>947 430</b>	<b>0</b>	<b>663 912</b>	<b>591 612</b>	<b>2 202 954</b>			
A.2.1.1.2.1	Former les maires et secrétaires généraux des mairies sur les pouvoirs de police du maire	nombre de sessions de formation			13				X					80 000	80 000	Etat et partenaires	DCCPM	
A.2.1.1.2.2	Appuyer la formation des acteurs (agents de Collectivités, officiers d'état civil, élus locaux)	Nombre de personnes formées jouant pleinement leurs rôles	X					X		43 296	43 296			43 296	Coopération suisse	Labo citoyenneté		

A.2.1.1 .2.3	organiser des sessions de formation en légistique au profit des agents des conseils régionaux	nombre d'agents formés	13	13	13				X	X	X	6 000	6 000		6 000	6 000	18 000	budget ARBF et PTF	ARBF
A.2.1.1 .2.4	Former les chargés d'éducation des communes sur leurs rôles et sur les textes portant transfert des ressources aux CT	nombre de chargés d'éducation formés	30					x				12 000	12 000				12 000	engagements nationaux	DENFA (Direction d'éducation non formelle et formation des adolescents/MENAPLN)
A.2.1.1 .2.5	Former les agents (SG, comptables) et élus sur la gestion patrimoniale	nombre d'acteurs formés	87	ND	ND	T2				X	X	36 000	36 000		20 000	20 000	76 000	DEPAC	Coopération suisse (GAC)

	ale à travers la Gestion Entretien Maintenance (GEM)																	
A.2.1.1 .2.6	Former des agents (SG, élus, OSC, etc.) sur la maîtrise d'œuvre sociale (MOS) dans les collectivités territoriales partenaires du DEPAC	nombre d'acteurs formés	58	58	58		X				20 000	20 000		20 000		40 000	DEPAC	Coopération suisse (GAC)
A.2.1.1 .2.7	Renforcer les capacités des comptables des CT	nombre de comptables	29	ND			X				20 000	20 000		15 000		35 000	DEPAC	Coopération suisse (consortium GAC)

A.2.1.1 .2.8	Appuyer la formation des acteurs (agents de Collectivités, officiers d'état civil, élus locaux)	nombre de CT appuyées	29				X	X			43 296	43 296				43 296	DEPA C	Coopérati on Suisse (LC)
A.2.1.1 .2.9	Mettre à la disposition de chacun des Conseils Régionaux de l'Est, du Centre-Ouest et du NORD un technicien supérieur en Genie Civil pour renforcer les capacités des services	nombre de techniciens affectés	3			X	X	X	X	X	27 792	27 792		27 792	4 632	60 216	DEPA C	Cooperati on suisse (helvetas)

	Infrastructures																	
A.2.1.1 .2.10	Former les élus locaux et le personnel de l'administration locale sur les stratégies de mobilisation des ressources locales	Nombre d'élus locaux formés	70					X			35 000	35 000				35 000	PACT	MINEFID/ DGDT

A.2.1.1 .2.11	Organiser des voyages d'étude et d'échange dans la sous-région au profit du personnel administratif de l'AMBF	Nombre de membre du personnel administratif de l'AMBF ayant pris part au voyage d'étude		5					X					6 000		6 000	A recher cher	AMBF	
A.2.1.1 .2.12	vulgariser les textes de la fonction publique territoriale au profit des fonctionnaires de collectivité territoriale	nombre d'agents formés	388	200	10 0			X		X	X	30 000	30 000		16 000		46 000	PACT pour 2020 et à recher cher pour 2021 et 2022	DGFPT
A.2.1.1 .2.13	Organiser un cadre de concertation entre le MATDC, les SG et	nombre de rencontre	2		1				X		X	20 000	20 000			7 000	27 000	PACT pour 2020 budge t Etat pour 2022	DGFPT

	les GRH des CT sur la gestion des ressources humaines																		
A.2.1.1 .2.14	Vulgariser le guide simplifié de gestion des ressources humaines des collectivités territoriales	Nombre de gestionnaire de ressources humaines formé			185					X					16000	16000	A recher cher	DGFPT	
A.2.1.1 .2.15	Assainir la carrière des agents des collectivités territoriales	nombre d'agent dont la carrière est assainie	1300	650	650			X	X	X	X	20000	20000		10000	10000	40000	PACT en 2020 et budget Etat pour 2021 et 2022	DGFPT

A.2.1.1 .2.16	Organiser la conférence annuelle des commandants de police municipale	nombre de participants	33	33	33				X	X	X	9 500	9 500		10 000	11 000	30 500	Etat pour 2020 Etat et partenaires pour 2021 et 2022	DCCPM
A.2.1.1 .2.17	Organiser des missions d'appui conseil aux polices municipales	Nombre de missions réalisées	20	25	30		X	X	X	X	X	5 000	5 000		6 000	7 000	18 000	Etat et partenaires	DCCPM
A.2.1.1 .2.18	Former les polices municipales en " police citoyenne et déontologie"	Nombre de policiers formés			300						X					30 000	30 000	Etat et partenaires	DCCPM

A.2.1.1 .2.19	Organiser des rencontres d'échanges d'expériences entre les points focaux de 34 communes sur le suivi de l'exécution des chantiers	Nombre de points focaux	34					X	X		3 000	3 000				3 000	FICOD /KFW	FICOD/KFW	
A.2.1.1 .2.20	Renforcer les capacités des acteurs sur la gestion de l'état civil	proportion de centres principaux d'état civil dont les acteurs ont bénéficié d'un renforcement de capacité sur la gestion de l'état civil	11,9	13,8	37,02	X		X		13,78	37,02	40 546	40 546		20 000	98 000	158 546	ETAT, UNFPA et ses partenaires, UNICEF et HCR	DGMEC

A.2.1.1 .2.21	Organiser les sessions de formations	nombre de sessions		2	3					X	X				5 000	7 000	12 000	à rechercher	ENAREF	
A.2.1.1 .2.22	Evaluer les sessions de formation	Rapport d'évaluation		2	3					X	X				0	0	0		ENAREF	
A.2.1.1 .2.23	Appuyer la mise en place des SFR (transfert de ressources)	Nombre de Services Fonciers Ruraux (SFR) mis en place	64	55	30					X	X	X	561 000	561 000		482 109	262 980	1 306 089	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.1 .2.24	Suivre la délivrance des actes fonciers dans les communes	Nombre de communes suivies		125	20 0					X	X					20 000	32 000	52 000	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.1 .2.25	Renforcer les capacités des SFR	Nombre d'agents SFR formés	90		90					X			15 000	15 000				15 000	ETAT	PSRMR/M AAH

A.2.1.1 .2.26	Mettre à la disposition des communes des cadres techniques pour l'exercice des compétences transférées	nombre de communes ayant des cadres techniques mise à disposition	5	5	5			X	X	X	X	0			11		11		MSL
A.2.1.1 .2.27	Apporter un appui conseil aux 45 communes chefs lieux de province dans l'exercice des compétences transférées	nombre de communes ayant bénéficié de l'appui conseil	45	45	45	X	X	X	X	X	X						0		MSL

A.2.1.1 .2.28	Appuyer les CT dans la création des comités de gestions (COGES) des infrastructures sportives et de loisirs transférées	nombre de CT appuyés	15			X	X	X	X	X	X						0		MSL
<b>Action 2.1.1.3</b>	<b>Renforcement des capacités des élus et autres acteurs locaux de la décentralisation</b>											<b>1 720 869</b>	<b>1 626 521</b>	<b>94 348</b>	<b>2 371 276</b>	<b>2 915 661</b>	<b>7 007 806</b>		
A.2.1.1 .3.1	Organiser des ateliers d'échanges sur la prise en compte des questions sociales et environnementales dans la conception et la	Nombre d'ateliers organisés	1						X			5 000	5 000	0			5 000	FICOD / Coopération allemande (KFW)	FICOD/KFW

	mise en œuvre des projets au profit des acteurs communaux du Centre-est																	
A.2.1.1 .3.2	Organiser des ateliers d'échanges/coaching par commune sur la MOP (archivage des dossiers de projets, passation des marchés, suivi des chantiers, etc.) au profit des communes	Nombre d'atelier organisé	34				X	X			9 000	9 000	0			9 000	FICOD / Coopération allemande (KFW)	FICOD/KFW

	s des régions de l'Est, du Sud-ouest et du Centre-est																	
A.2.1.1 .3.3	Former les structures de gestion des infrastructures marchandes sur la gestion et l'entretien	Nombre de personnes formées	50	30				X	X		11 000	11 000	0	7 500		18 500	FICOD / Coopération allemande (KFW)	FICOD/KFW

A.2.1.1 .3.4	Appuyer la mise en place des CFV et CCFV	Nombre de Commissions de Conciliation Foncières Villageoises (CCFV) et de CFV mises en place		156 0	15 60				X	X			0	39 000	39 000	78 000	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.1 .3.5	Tenir les ateliers communaux de formation Sensibilisation sur la loi 034-2009	Nombre de personnes formées sur le foncier rural	200	700 0	70 00			X	X	X	10 000	10 000	0	105 000	105 000	220 000	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.1 .3.6	Tenir des rencontres régionales de concertation avec les acteurs du processus d'immatr	Nombre de rencontres régionales tenues	13					X			30 000	30 000	0			30 000	ETAT	PDOP/MA AH

	culation																	
A.2.1.1 .3.7	Appuyer la mise en place des commissions foncières villageois es	Nombre de commission foncière villageoise (CFV) mis en place	75					X			25 510	25 510	0			25 510	ETAT/ FIDA	NEERTAM BA/MAAH
A.2.1.1 .3.8	Appuyer la mise en place des commissions foncières villageois es (gérer les conflits fonciers villageois )	Nombre d'ententes foncières	54					X					0				ETAT/ FIDA	NEERTAM BA/MAAH

A.2.1.1 .3.9	Réaliser des sessions de formation au profit des commissions foncières villageoises (CCFV)	Nombre de sessions de formation de commission foncière villageoise (CCFV)	75	75				X	X		30 000	30 000	0	30 000		60 000	ETAT/FIDA	NEERTAMBA/MAAH
A.2.1.1 .3.10	Appuyer l'opérationnalisation et la pérennisation des structures locales de gestion foncière (SFR, CFV, CCFV)	nombre de session de formation des agents SFR réalisé	5	2				X	X		55 000	55 000	0	25 000		80 000	ETAT/AFD	PSAE/MAAH
A.2.1.1 .3.11	Appuyer l'opérationnalisation et la pérennisation des structures locales de gestion foncière	nombre de session de CORE/SFR réalisé	2	2				X	X		25 000	25 000	0	25 000		50 000	ETAT/AFD	PSAE/MAAH

	(SFR, CFV, CCFV)																	
A.2.1.1 .3.12	Organiser des ateliers d'appropriation des outils de gestion et de sécurisation foncière au profit des élus locaux	Nombre d'élus locaux ayant pris part aux ateliers		175					X				0	20 000		20 000	A recher cher	AMBF
A.2.1.1 .3.13	Former des membres du Bureau national en stratégie de communi cation et de plaidoyer	Nombre de membres du Bureau national ayant bénéfici é de la formatio n	30			X					3 500		3 500		3 500	A recher cher	AMBF	

A.2.1.1 .3.14	Organiser des missions d'appui conseil aux communes et aux secrétariats permanents AMBF	Nombre de communes et secrétariats permanents ayant bénéficiés de l'appui conseil	30	30	30	X	X	X	X	X	X	3 000	3 000	0	3 000	3 000	9 000	Union Européenne et à rechercher	AMBF
A.2.1.1 .3.15	Réaliser et diffuser des émissions radio et télévision autour des missions dévolues aux communes	Nombre d'émissions radio et télévision réalisées et diffusées	13			X	X							0			0	Union Européenne	AMBF

A.2.1.1 .3.16	Accompagner les communes dans l'élaboration de plans stratégiques DEL et la mise en place de services y relatifs	Nombre de communes ayant bénéficiées de l'accompagnement pour l'élaboration de plans stratégiques DEL et la mise en place de services y relatifs	10	10	10	X	X	X	X	X	X			0	1 500	1 500	3 000	A recher cher	AMBF
A.2.1.1 .3.17	Organiser les 17ème et 18ème éditions des journées de la commune burkinabè (JCB)	Nomdre d'édition de JCB organisées		1	1					X	X			0	85 000	85 000	170 000	A recher cher	AMBF

A.2.1.1 .3.18	Appuyer les communes à l'organisation d'actions de sensibilisation sur le civisme fiscal	Nombre de communes ayant bénéficié d'appui pour l'organisation d'actions de sensibilisation sur le civisme fiscal		25	25					X	X			0	2 500	2 500	5 000	A recher cher	AMBF
A.2.1.1 .3.19	Organiser des rencontres d'échanges sur les problèmes sectoriels des communes	Nombre de rencontres d'échanges organisés		3	3					X	X			0	3 000	3 000	6 000	A recher cher	AMBF

A.2.1.1 .3.20	Organiser des sessions de formation et de sensibilisation sur la redevabilité au profit des élus locaux	Nombre d'élus locaux ayant été formés et sensibilisés sur la redevabilité		200	170					X	X			0	20 000	15 000	35 000	A rechercher	AMBF
A.2.1.1 .3.21	Appuyer l'organisation des journées de redevabilité dans les communes	Nombre de communes appuyées pour l'organisation de journées de redevabilité	20	20	20	X	X			X	X	2 000	2 000	0	2 000	2 000	6 000	Union Européenne et à rechercher	AMBF
A.2.1.1 .3.22	Appuyer la tenue des cadres de concertation communaux	Nombre de cadres de concertation communaux appuyés		25	25					X	X			0	3 500	3 500	7 000	A rechercher	AMBF

A.2.1.1 .3.23	Former des membres du Bureau national et du personnel de l'AMBF en management de groupe	Nombre de personnes formées		30					X				0	3 500		3 500	A recher cher	AMBF
A.2.1.1 .3.24	Appuyer financièrement l'organisation des journées de la commune Burkinabè	tenue effective de la journée		1	1				X	X			0	1 000	1 000	2 000	FICOD / Coopé ration allema nde (KFW)	AMBF
A.2.1.1 .3.25	Organiser des ateliers régionaux de vulgarisation du guide d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique par les collectivités	nombre d'ateliers organisés	413					X			78 000	78 000	0			78 000	PACT	DGCT

	és territorial es																	
A.2.1.1 .3.26	Organiser des ateliers de formation des membres CTI-CTR, les élus locaux et les comptabl es des CT sur le nouveau régime financier et comptabl e des CT	nombre d'atelier s organisés		871					X				0	120 000		120 000	Etat et parten aires	DGCT

A.2.1.1 .3.27	Former les acteurs locaux (présidents des CT) en leadership	Nombre de présidents de CT formés		185	198					X	X			0	56 000	48 000	104 000	a rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.28	Former les CT sur les financements internationaux	Nombre de CT formées		370						X				0	104 000		104 000	a rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.29	Organiser des ateliers régionaux de sensibilisation et d'information sur l'interterritorialité au profit des CT	Nombre d'ateliers organisés		06	7					X	X			0	104 000	104 000	208 000	a rechercher	DGCT

A.2.1.1 .3.30	Organiser des ateliers d'appropriation des outils et de la prise en compte de la Coop. Déc dans les PLD et PRD	Nombre d'ateliers organisés		6	07					X	X			0	104 000	104 000	208 000	a rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.31	Organiser 13 ateliers régionaux de partages d'expériences	Nombre d'ateliers organisés		07	06					X	X			0	39 000	26 000	65 000	a rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.32	vulgariser le guide sur les techniques de mobilisation de ressources extérieures dans 6 régions	nombre d'acteurs ayant bénéficié du guide		732	270					X	X			0	36 515	36 000	72 515	a rechercher	DGCT

A.2.1.1 .3.33	Sensibiliser et informer les CT sur la création et la gestion des espaces de conservation	Nombre de conseillers sensibilisés et informés	500	500	500		X	X	X	X	X	23 000	23 000	0	25 000	25 000	73 000	AGRE F	MEEVCC/DGEF
A.2.1.1 .3.34	Appuyer les collectivités territoriales à la création et à la gestion des espaces de conservation	Nombre de CT appuyés	25	25	25		X	X	X	X	X	80 000	80 000	0			80 000	AGRE F	MEEVCC/DGEF

A.2.1.1 .3.35	Sensibiliser et informer les CT sur le processus de transfert des compétences et des ressources dans le secteur forestier	Nombre de communes sensibilisées et informées	40	40				X	X		40 000	19 947	20 053	40 000		80 000	AGRE F	MEEVCC/DDIAJ	
A.2.1.1 .3.36	Former les acteurs (CT) sur la valorisation et le traitement de déchets (plastiques)	Nombre d'acteurs (CT) formés	50	50	50		X	X		X	X	30 000	1 500	28 500	37 327	38 327	105 654	Etat	MEEVCC/DGPE
A.2.1.1 .3.37	Sensibiliser les CT sur le traitement et la valorisation des déchets	Nombre de CT sensibilisées	20	20	20			X	X	X	X	10 000	10 000	0	10 000		20 000	Etat	MEEVCC/DGPE

A.2.1.1 .3.38	Informer et sensibiliser les acteurs (CT) sur la prise en compte de l'Environnement et Développement Durable (E/DD) et durabilité dans les PRD et PCD	nombre d'acteurs (CT) formé/se nsibilisé	450	500	600	X	X	X	X	X	X	24 000	24 000	0	25 000	30 000	79 000	AGRE F	MEEVCC/ SP-CNDD
A.2.1.1 .3.39	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentralisation en finances locales et	Nombre d'élus locaux et autres acteurs de la décentralisation formés	10	15	15			X	X	X	X	2 000	2 000	0	3 000	3 000	8 000	PACT-CT	ENAM

	mobilisation des ressources des CT																		
A.2.1.1 .3.40	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et agents des collectivités territoriales en gestion des ressources humaines des CT	Nombre d'élus et d'agents des CT sont formés	7	15	15			X	X	X	X	1 400	1 400	0	3 000	3 000	7 400	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.41	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management du développement local appliqué aux CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.42	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	5	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 000	3 000	7 000	PACT-CT	ENAM

	du foncier rural et urbain des CT																		
A.2.1.1 .3.43	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management stratégique des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.44	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en techniques d'archivage	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15				X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.45	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion de l'état civil des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	5	15	15			X	X	X	X	1 250	1 250	0	3 750	3 750	8 750	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.46	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en maîtrise d'ouvrages publics des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	1	15	15				X	X	X	250	250	0	3 750	3 750	7 750	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.47	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en Contrôle citoyen de l'action	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	1	15	15				X	X	X	175	175	0	2 625	2 625	5 425	PACT-CT	ENAM

	publique																		
A.2.1.1 .3.48	Organiser des sessions de formation au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion axée sur les résultats	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	15	15	15				X	X	975	975	0	975	975	2 925	PACT-CT	ENAM	
A.2.1.1 .3.49	Former les exécutifs des conseils des collectivités	nombre d'élus formés			2600					X			0		1 000 000	1 000 000		ENAM	

	territoriales sur leurs rôles et attributions																	
A.2.1.1.3.50	Diffuser les documents de bonnes pratiques et les modules de formation sur la décentralisation	nombre d'exemplaires de documents de bonnes pratiques diffusés	1000	1000	1000			X	X	X	1 000	1 000	0	1 000	1 000	3 000		ENAM
A.2.1.1.3.51	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentralisation en finances locales et	Nombre d'élus locaux et autres acteurs de la décentralisation formés	10	15	15			X	X	X	2 000	2 000	0	3 000	3 000	8 000	PACT-CT	ENAM

	mobilisation des ressources des CT																		
A.2.1.1 .3.52	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et agents des collectivités territoriales en gestion des ressources humaines des CT	Nombre d'élus et d'agents des CT sont formés	7	15	15			X	X	X	X	1 400	1 400	0	3 000	3 000	7 400	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.53	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management du développement local appliqué aux CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.54	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	5	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 000	3 000	7 000	PACT-CT	ENAM

	du foncier rural et urbain des CT																		
A.2.1.1 .3.55	Organiser des sessions de formation certifiante au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management stratégique des CT	Nombre d'élus et autres acteurs formés	4	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.56	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en techniques d'archivage	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15				X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.57	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion de l'état civil des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	5	15	15			X	X	X	X	1 250	1 250	0	3 750	3 750	8 750	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.58	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en maîtrise d'ouvrages publics des CT	Nombre d'élus et autres acteurs formés	1	15	15				X	X	X	250	250	0	3 750	3 750	7 750	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.59	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en Contrôle citoyen de l'action	Nombre d'élus et autres acteurs formés	1	15	15				X	X	X	175	175	0	2 625	2 625	5 425	PACT-CT	ENAM

	publique																	
A.2.1.1 .3.60	Organiser des sessions de formation au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion axée sur les résultats	Nombre d'élus et autres acteurs formés	15	25	25				X	X	975	975	0	1 625	1 625	4 225	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.61	Accompagner le suivi post formation des participants aux formations	nombre de participants accompagnés	29	50	50		X		X	X	1 500	1 500	0	3 000	3 000	7 500	PDDC/GIZ - ENAM	ENAM

	s continues des acteurs de la décentrali sation																		
A.2.1.1 .3.62	Organiser des sessions de formation certifiante s au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentrali sation en finances locales et mobilisati on des ressource s des CT	Nombre d'élus locaux et autres acteurs de la décentra lisation formés	10	15	15			X	X	X	X	2 000	2 000	0	3 000	3 000	8 000	PACT- CT	ENAM

A.2.1.1 .3.63	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et agents des collectivités territoriales en gestion des ressources humaines des CT	Nombre d'élus et d'agents des CT sont formés	7	15	15			X	X	X	X	1 400	1 400	0	3 000	3 000	7 400	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.64	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management du	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM

	développement local appliqué aux CT																		
A.2.1.1 .3.65	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion du foncier rural et urbain des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	5	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 000	3 000	7 000	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.66	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en management stratégique des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15			X	X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.67	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en techniques d'archivage	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	4	15	15				X	X	X	1 000	1 000	0	3 750	3 750	8 500	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.68	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion de l'état civil des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	5	15	15			X	X	X	X	1 250	1 250	0	3 750	3 750	8 750	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.69	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en maîtrise d'ouvrages publics des CT	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	1	15	15				X	X	X	250	250	0	3 750	3 750	7 750	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.70	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en Contrôle citoyen de l'action publique	Nombre d'élus et autres acteurs sont formés	1	15	15				X	X	X	175	175	0	2 625	2 625	5 425	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.71	Former les exécutifs des conseils des collectivités territoriales sur leurs rôles et attributions	nombre d'élus formés			2600					X				0		1 000	1 000	à rechercher	ENAM

A.2.1.1 .3.72	Diffuser les documents de bonnes pratiques et les modules de formation sur la décentralisation	nombre d'exemplaires de documents de bonnes pratiques diffusés	1000	1000	1000						1 000		1 000	1 000	1 000	3 000	à rechercher	ENAM	
A.2.1.1 .3.73	Organiser des sessions de formation certifiantes au profit des élus locaux et les autres acteurs de la décentralisation en finances locales et mobilisation des ressources des CT	Nombre d'élus locaux et autres acteurs de la décentralisation formés	10	15	15			X	X	X	X	2 000	2 000	0	3 000	3 000	8 000	PACT-CT	ENAM

A.2.1.1 .3.74	Organiser des sessions de formation au profit des élus et les autres acteurs de la décentralisation en gestion axée sur les résultats	Nombre d'élus et autres acteurs formés	15	25	25				X	X	975	975	0	1 625	1 625	4 225	PACT-CT	ENAM
A.2.1.1 .3.75	Accompagner le suivi post formation des participants aux formations continues des acteurs de la décentralisation	nombre de participants accompagnés	29	50	50		X		X	X	1 500	1 500	0	3 000	3 000	7 500	PDDC/GIZ - ENAM	ENAM

A.2.1.1 .3.76	Organiser des missions d'appui-conseil sur la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales	nombre de CT ayant bénéficié de mission d'appui-conseil	49	85	85			X		X	X	5 550	5 550	0	15 000	10 000	30 550	Etat	DGFPT
A.2.1.1 .3.77	Organiser une journée de la fonction publique territoriale	copmte rendu de la journée	1	1	1			X	X	X	10 000	10 000	0	10 000	10 000	30 000	PACT POUR 2020 et à rechercher pour 2021 et 2022	DGFPT	

A.2.1.1 .3.78	Former les présidents de Collectivité et leurs collaborateurs impliqués sur les procédures d'élaboration et d'exécution des budgets locaux	Rapport de formation	115		200			X	X		X	7 000	7 000	0		8 000	15 000		ENAREF
A.2.1.1 .3.79	Former les présidents de Collectivité et leurs collaborateurs impliqués sur les procédures d'élaboration et d'exécution des marchés publics	Nombre d'acteurs formés	115	115	200					X	X			0	18 000	20 700	38 700	Banque mondiale	ENAREF

A.2.1.1 .3.80	Former les présidents de Collectivité sur la budgétisation sensible au genre et aux droits des enfants et des jeunes	Nombre d'acteurs formés		115	200					X	X			0	18 000	20 700	38 700	Banque mondiale	ENAREF
A.2.1.1 .3.81	Former les acteurs locaux (associations, élus locaux, radios, etc) sur les thématique en lien avec la fourniture du service public et la gestion du bien public	nombre de sessions de formation organisées	1						X			2 945	2 945	0			2 945	Solidar suisse	Labo citoyenneté

A.2.1.1 .3.82	Former 60 APE et COGES sur le processus de décentrali sation et sur leurs rôles et attributio ns	Nombre d'acteurs formés	60					X			4 500	4 500	0			4 500	Banque mondiale	labo citoyenneté
------------------	---	-------------------------------	----	--	--	--	--	---	--	--	-------	-------	---	--	--	-------	--------------------	---------------------

A.2.1.1 .3.83	Organiser à l'intention des exécutifs locaux et représentants d'OSC l'atelier inter-régional sur l'état des lieux des transferts de compétences dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement et sur les mécanismes de dialogue et de concertation entre	disponibilité du rapport de l'atelier	1				X		13 979	13 979	0			13 979	UNICE F	Labo citoyenneté
------------------	--	---------------------------------------	---	--	--	--	---	--	-----------	-----------	---	--	--	-----------	------------	---------------------

	élus locaux et OSC sur les problématiques de services publics au niveau local																
A.2.1.1 .3.84	Former 90 élus des communes partenaires sur les processus de redevabilité et de	nombre d'élus formés	90				X			3 200	3 200	0			3 200	Banque mondiale	Labo citoyenneté

	dialogue multi-acteurs																	
A.2.1.1 .3.85	Organiser à l'intention des exécutifs locaux et représentants d'OSC 1 atelier inter-régional sur la mobilisation des ressources locales	disponibilité du rapport de l'atelier	1					X			7 651	7 651	0			7 651	UNICE F	Labo citoyenneté

A.2.1.1 .3.86	Organiser une rencontre d'échanges avec les collectivités territoriales sur la budgétisation sensible aux droits de l'enfant	nombre de participants à la rencontre	63				X	X			17 500	14 500	3 000			17 500	GIZ (14 500 000) et Etat (3 000 000)	MFSNFAH
A.2.1.1 .3.87	Former des acteurs des démembrements du CONASUR, d'ONG, OSC et journalistes en prévention et gestion des catastrophes et des crises humanitaires	Nombre d'acteurs formés	150				X	X	X		18 000	6 000	12 000			18 000	Etat	MFSNAH

	res																	
A.2.1.1 .3.88	Organiser des journées de concertati on MENAPLN / Collectivit és territorial es (Régions, Commun es)	Nombre de rencontr es tenues	2	2	2		X			85 000	85 000	0			85 000	Etat et CAST (80 000 CAST et 5 000 Etat)	MENAPLN /DGESS	

A.2.1.1 .3.89	Former les élus locaux sur l'organisation et le fonctionnement des conseils de collectivité territoriale et de l'administration communale et régionale	Nombre d'élus locaux formés		ND	N D					X	X			0	300 000	200 000	500 000	Etat/P TF	DGCT
A.2.1.1 .3.90	Organiser des missions d'appui conseil auprès des collectivités territoriales	Nombre de collectivités territoriales touchées	45	45	50		X	X	X	X	X	4 500	4 500	0	4 500	20 000	29 000	Etat	DGCT
A.2.1.1 .3.91	Former 900 membres des bureaux CFV/CCF	Nombre de personnes formées		900	90 0					X	X			0	50 000	50 000	100 000	Etat/P TF	DGCT

	V sur leur rôle																	
A.2.1.1 .3.92	Former 1000 femmes sur l'importance de l'Attestation de Possession Foncière	Nombre de femmes formées		100 0	10 00				X	X			0	155 000	155 000	310 000	Etat/P TF	DGCT
A.2.1.1 .3.93	Appuyer les communes pour le renouvellement des Conseils Villageois de Développement (CVD)	Nombre de communes touchées		15	15				X	X			0	40 000	40 000	80 000	A recher cher	DGCT

A.2.1.1 .3.94	Former 900 membres des CFV/CCFV et CVD sur le contenu de la loi 034-2009 portant regime foncier rural	Nombre de personnes formées		900	900					X	X			0	140 000	140 000	280 000	A rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.95	Former (1000) femmes sur leur droit foncier	Nombre de femmes formées		1000	1000					X	X			0	30 000	30 000	60 000	A rechercher	DCGT
A.2.1.1 .3.96	Former les membres des Conseils villageois de développement (CVD) sur leurs attributions	Nombre de membres CVD formées		300	300					X	X			0	52 000	52 000	104 000	A rechercher	DGCT

A.2.1.1 .3.97	Former les Maires et les agents domaniaux à la conduite des opérations de lotissement	Nombre de personnes formées	50	50	50			X		X	X	15 000	15 000	0	15 000	15 000	45 000	Etat	DGCT
A.2.1.1 .3.98	Former les collectivités territoriales à l'inventaire de leur patrimoine	Nombre de collectivités territoriales formées		50	50					X	X			0	10 000	10 000	20 000	A rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.99	Former les maires et les agents domaniaux à la constitution progressive du domaine des collectivités	Nombre de personnes formées		25	25					X	X			0	15 000	15 000	30 000	A rechercher	DGCT

	territoriales																	
A.2.1.1 .3.100	Vulgariser le guide redditionnel dans les 13 régions	nombre de régions		6	7				X	X			0	20 000	30 000	50 000	A rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.101	Organiser des ateliers provinciaux de vulgarisation du document portant sur le statut de l'élu local	nombre de provinces touchées		20	25				X	X			0	100 000	125 000	225 000	a rechercher	DGCT
A.2.1.1 .3.102	Organiser un atelier d'appropriation du SUPERMUN	Nombre de cadres formés	30					X	X			10 000	10 000	0		10 000	PACT	DGCT

A.2.1.1 .3.103	Organiser la rencontre entre gouvernement et Présidents des CT	Nombre de rencontre	1	1	1			X		X	X	100 000	100 000	0	100 000	100 000	300 000	Etat 60 000 000 et PACT 40 000 000	DGCT
A.2.1.1 .3.104	Former les membres des commissions de Conciliation foncière villageois et des commissions Foncières Villageois sur leur rôle	Nombre de membres des CCFV et CFV formés	ND					X				43 296	43 296	0			43 296	DEPAC	Coopération Suisse (LC)
A.2.1.1 .3.105	Former les agents des CT (SG, élus, OSC, etc.) sur le processus de l'auto-évaluation des CT demande	nombre d'agents des CT (SG, élus, OSC, etc.) capable d'auto-évaluer leurs	30	30		X	X	X	X	X		30 000	30 000	0	20 000		50 000	DEPAC	Coopération suisse (GAC)

	uses	collectivités																
A.2.1.1 .3.106	Appuyer la rédaction des comptes des Collectivités territoriales (CT)	Nombre de CT qui rendent compte de leur gestion	29					x			27 665	27 665	0			27 665	DEPAC	Coopération Suisse (LC)
A.2.1.1 .3.107	Organiser des ateliers de diffusion du guide méthodologique de capitalisation et de mise à l'échelle des expériences et bonnes	Nombre d'acteurs touchés	210				X	X			11 456	11 456	0			11 456	PDDC et DEPAC	DGESS/DS EC

	pratiques en matière de décentralisation dans les régions du Nord, du centre-ouest et de l'Est																	
A.2.1.1 .3.108	Organiser des ateliers d'appropriation avec les CT en vue d'une meilleure absorption des ressources transférées par l'Etat	Nombre d'ateliers organisés	3					X		40 000	40 000	0			40 000	PACT	MINEFID/ DGDT	

A.2.1.1 .3.109	Editer et vulgariser le rapport global sur les finances locales	nombre d'exemplaires édités et vulgarisés	150					X	X			10 000	10 000	0			10 000	PACT	MINEFID/DGDT
A.2.1.1 .3.110	Former et sensibiliser les CVD et les Conseillers municipaux sur le processus d'élaboration des PCD suivant l'approche basée sur les droits humains et la GAR	Nombre d'acteurs formés et sensibilisés	1500					X				13 514	13 514	0			13 514	UNICEF	MINEFID/DGDT

A.2.1.1 .3.111	Elaborer le guide de suivi citoyen des chantiers au profit des CLP et des communautés à la base	disponibilité du guide	1					X	X			3 000		3 000			3 000	Etat	FPDCT
A.2.1.1 .3.112	Elaborer le guide de gestion et d'entretien des infrastructures	disponibilité du guide	1					X	X			3 000		3 000			3 000	Etat	FPDCT
A.2.1.1 .3.113	Organiser des ateliers d'informations et d'appropriation du plan national de communication de soutien à la décentralisation au	nombre d'ateliers d'information			3						X			0		15 000	15 000	à rechercher	SP/CONAD

	profit des acteurs de la décentralisation																	
A.2.1.1 .3.114	Organiser des sessions de formation au profit des élus des conseils régionaux sur leurs rôles, leurs attributions et le fonctionnement du conseil régional	nombre d'élus formés		13	13				X	X			0	6 500	6 500	13 000	budget ARBF et PTF	ARBF

A.2.1.1 .3.115	Appuyer l'organisation des acteurs des filières à la création des grappes d'entreprises	Nombre de grappes créées	8			X	X	X	X			32 800	32 800	0			32 800	PADEL /BOAD	ARBF
A.2.1.1 .3.116	Appuyer à la mise en activité des grappes créées à travers la conception et la mise en œuvre de projets collectifs	Nombre de grappes fonctionnelles	8			X	X	X	X			119 988	119 988	0			119 988	PADEL /BOAD	ARBF
A.2.1.1 .3.117	Former les clients du FAARF dans les 7 régions (nord, centre-nord, centre-est, centre-	Nombre de clients formés	289 3			X	X	X	X			74 000	74 000	0			74 000	PADEL /BOAD	ARBF

	sud, boucle du Mouhoun, Sahel et l'Est) en éducation financière																		
A.2.1.1 .3.118	Former les acteurs communa ux impliqués dans la mise en œuvre des projets sur le suivi de l'exécution des chantiers	Nombre de personnes formées	272	272			X	X	X			27 000	27 000	0	27 000	27 000	81 000	FICOD /KFW	FICOD/KF W

A.2.1.1 .3.119	Appuyer financièrement les communes des régions de l'Est et du Sud-ouest non-couvertes par le PDDC pour leur participation au Cluster MOP	Nombre de communes appuyées	29					X	X			5 500	5 500	0			5 500	FICOD /KFW	FICOD/KFW
A.2.1.1 .3.120	Superviser de façon continue tous les centres d'état civil et de TD/TA	proportion de centres principaux d'état civil supervisés	11,4	23,2	25,67	X		X	X	X	X	8 013	8 013	0	18 000	20 000	46 013	ETAT et UNICEF	DGMEC

A.2.1.1 .3.121	Faire un plaidoyer auprès des conseillers municipaux pour la prise en compte des jeunes dans les sphères de prise de décision au niveau provincial	Nombre de conseillers municipaux touchés	30	30	30			X	X	X	X			0			0		MJPEJ
A.2.1.1 .3.122	Faire des plaidoyers auprès des présidents des conseils municipaux de la province du Seno pour la prise en compte des jeunes	Nombre de plaidoyers menés	6	6	6				X	x	X	50	50	0	50	50	150	Etat	MJPEJ

	dans les sphères de prise de décision ;																		
A.2.1.1 .3.123	Faire des plaidoyers auprès des autorités communales pour la prise en charge des questions de jeunesse dans les PCD	Effectif des autorités communales touchés		45	45				X	X			0	534	534	1 068	Etat	MJPEJ	
A.2.1.1 .3.124	Sensibiliser les acteurs locaux sur les différents modes de gestion des infrastruct	nombre d'acteurs formés	120			X	X	X	X			5 200	5 200	0			5 200	ETAT	MINEFID/ DGDT

	ures et équipements communaux																		
A.2.1.1 .3.125	Appuyer l'organisation des acteurs des filières à la création des grappes d'entreprises	Nombre de grappes créées	8			X	X	X	X			32 800	32 800	0			32 800	PADEL /BOAD	MINEFID/ DGDT
A.2.1.1 .3.126	Appuyer la mise en activité des grappes créées à travers la conception et la mise en œuvre de projets collectifs	Nombre de grappes fonctionnelles	8			X	X	X	X			119 988	119 988	0			119 988	PADEL /BOAD	MINEFID/ DGDT

A.2.1.1 .3.127	Former les clients du FAARF dans les 7 régions (nord, centre-nord, centre-est, centre-sud, boucle du Mouhoun, Sahel et l'Est) en éducation financière	Nombre de clients formés	2893			X	X	X	X			74000	74000	0			74000	PADEL/BOAD	MINEFID/DGDT
A.2.1.1 .3.128	Tenir les sessions du CT-SFR	Nombre de sessions du CT/SFR tenues	1	2	2				X	X	X	1505	1505	0	5000	5000	11505	ETAT	PSRMR/MAAH
A.2.1.1 .3.129	Appuyer les communes pour l'application de la loi portant régime foncier rural	Nombre de communes appuyées	162					X	X			20426	20426	0			20426	ETAT	PSRMR/MAAH

A.2.1.1 .3.130	Organiser des rencontres d'échange avec les maires des communes accompagnées par le PSFMR et autres projets	nombre de rencontres organisées	2					X			6 000	6 000	0			6 000	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.1 .3.131	Mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités des CT et des porteurs de projets	Nombre de Collectivités territoriales formées	84					X			78 315	78 315	0			78 315	ETAT/ DANID A	PCESA/M AAH

A.2.1.1 .3.132	Organiser des missions de diffusion des offres de formations certifiantes des acteurs de la décentralisation auprès des Collectivités territoriales	nombre de missions de diffusion organisées	4	4	4				X	X	X	4 000	4 000	0	5 000	5 000	14 000	ENAM	ENAM
A.2.1.1 .3.133	Assurer des sessions de formation des partenaires sur la maîtrise d'ouvrage local des projets d'investissement HIMO	nombre de sessions de formations assurées	4	4				X	X	X		7 000	7 000	0	7 000		14 000	DEPAC	Coopération Suisse (helvetas)

A.2.1.1 .3.134	Organiser (1/an/commune) une journée de dialogue élus locaux, OSC et services techniques	Disponibilité du rapport	1					X			60 073	60 073	0			60 073	Unicef	Labo citoyenneté
A.2.1.1 .3.135	Appuyer le suivi de l'opérationnalisation du système d'information sur le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation	nombre de régions suivies		13	13				X	X			0	6 000	6 000	12 000	à recher cher	DGESS/DS S

A.2.1.1 .3.136	Organiser des ateliers régionaux d'échanges avec les acteurs locaux du système d'information de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation sur leurs rôles dans le processus de collecte	nombre de régions bénéficiaires	13					X	X			26 295	6 000	20 295			26 295	PDDC	DGESS/DSS
<b>EA</b> 2.1.2	<b>Les structures chargées de la coordination et de l'accompagnements des CT exercent efficacement leurs rôles et attributions</b>										<b>199 809</b>	<b>195 809</b>	<b>4 000</b>	<b>180 960</b>	<b>225 210</b>	<b>605 979</b>			
<b>Action</b> 2.1.2.1	<b>Renforcement des capacités des services techniques des structures centrales en charge de la tutelle technique et financière des CT</b>										<b>72 830</b>	<b>68 830</b>	<b>4 000</b>	<b>35 000</b>	<b>7 000</b>	<b>114 830</b>			

A.2.1.2 .1.1	Former les structures de gestion des infrastructures sociales sur la gestion et l'entretien	Nombre de personnes formées	230	233				X	X	233		11830	11830		14000		25830	FICOD/KFW	FICOD/KFW
A.2.1.2 .1.2	Renforcer les capacités du SP/CONAD en ressources humaines	Nombre d'agents affecté au SP/CONAD		3	5	X	X	X	X	X	X						0		DRH/MAT DC
A.2.1.2 .1.3	Renforcer les capacités de la DGCT en ressources humaines	Nombre d'agents affecté à la DGCT		8	10	X	X	X	X	X	X						0		DRH/MAT DC
A.2.1.2 .1.4	Renforcer les capacités de la DGFPT en ressources	Nombre d'agents affecté à la DGFPT		4	5	X	X	X	X	X	X						0		DRH/MAT DC

	humaines																	
A.2.1.2 .1.5	Renforcer les capacités de la DGESS en ressources humaines	Nombre d'agents affecté à la DGESS		5	5	X	X	X	X	X	X					0		DRH/MAT DC
A.2.1.2 .1.6	Renforcer les capacités de la DCCPM en ressources humaines	Nombre d'agents affecté à la DCCPM		3	5	X	X	X	X	X	X					0		DRH/MAT DC
A.2.1.2 .1.7	Former des cadres de la DGESS et des membres du comité de suivi du PDIO en suivi-évaluation de plans pluri-	Nombre de cadres formés	20					X	X			4 000		4 000		4 000	PDDC	DGESS/DS EC

	annuels																	
A.2.1.2 .1.8	Mettre à jour le site web et former les administrateurs à son utilisation	site web mis à jour	1					x		5 000	5 000				5 000	Budget de l'Etat	SP/CONAD	
		nombre d'administrateurs formés	5					X										
A.2.1.2 .1.9	Former les acteurs en charge du pilotage, de la coordination de la décentralisation sur leur rôle dans la mise en œuvre des référentiels	Nombre d'acteurs en charge du pilotage, de la coordination de la décentralisation formés	159					X	X	35 000	35 000				35 000	PACT	SP/CONAD	

A.2.1.2 .1.10	Former les acteurs du Suivi évaluation de la Coop. Déc en planification et suivi évaluation	Nombre d'acteurs formés		15					X					8 000		8 000	a recher cher	DGCT	
A.2.1.2 .1.11	Organiser des formations en aménagement paysager au profit des agents du ministère (services déconcentrés) et des collectivités	Nombre d'acteurs formés	30	30	30			X	X	X	X	7 000	7 000		7 000	7 000	21 000	Etat	MEEVCC/ DGPE

A.2.1.2 .1.12	Renforcer les capacités des agents de la Direction générale de l'éducation non formelle (DGENF)	Nombre de cadres formés	81					X			10 000	10 000				10 000	CAST	MENAPLN /DGENF
A.2.1.2 .1.13	Former les cadres de la direction de la coopération décentralisée sur le module relatif aux financements internationaux	Nombre de cadres formés		10					X					3 000		3 000	Etat	DGCT
A.2.1.2 .1.14	Former des agents de la DGCT en suivi-évaluation	nombre d'agents formés		30					x					3 000		3 000	A recher cher	DGCT

Action 2.1.2.2	<b>Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés (STD) de l'Etat</b>										<b>88 629</b>	<b>88 629</b>	<b>0</b>	<b>135 960</b>	<b>208 210</b>	<b>432 799</b>			
A.2.1.2 .2.1	Tenir la session du CONA-SFR	Nombre de session du CONA SFR tenue	1	1	1				X	X	X	8 700	8 700	0	20 000	19 000	47 700	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.2 .2.2	Appuyer la tenue des CORE SFR	Nombre de session du CORE SFR tenues	1	10	26				X	X	X	4 600	4 600		35 000	91 000	130 600	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.2 .2.3	Former les agents du cadastre et des domaines sur le foncier rural	Nombre d'agents du cadastre et des domaines formés		130	130					X	X				8 960	8 960	17 920	ETAT	PSRMR/M AAH
A.2.1.2 .2.4	Doter les Gouvernorats et les Hauts commissariats de personnel minimal nécessaire, en lien	Nombre d'agents mis à disposition		31	50					X	X						0		DRH/MAT DC

	avec l'organigramme type																	
A.2.1.2 .2.5	Accompagner les gouvernorats de l'Est et du Nord sur les activités de renforcement de l'appui conseil des STD au CT	Nombre de gouvernorats accompagnés	2					X			5 000	5 000	0			5 000	DEPAC	Coopération suisse (GAC)

A.2.1.2 .2.6	Accompagner le renforcement des capacités des services techniques des CT et services techniques déconcentrés sur la méthode HIMO (Itinéraire technique , Passations de marchés, budgets programmes pistes HIMO)	nombre de services accompagnés dans les régions	4 Régions	4 Régions			X	X	X		9 000	9 000	0	9 000		18 000	DEPAC	Coopération Suisse (helvetas)
-----------------	---	---	-----------	-----------	--	--	---	---	---	--	-------	-------	---	-------	--	--------	-------	-------------------------------

A.2.1.2 .2.7	Tenir des rencontres d'appropriation du dispositif général de portage, pilotage, coordination et mise en œuvre de la décentralisation	nombre de rencontres d'appropriation		4	6					X	X				20 000	30 000	50 000	à rechercher	SP/CONAD
A.2.1.2 .2.8	Former des acteurs des démembrements du CONASUR (CORESUR, COPROSUR, CODESUR) sur l'évaluation des besoins post-catastrophes	Nombre d'acteurs des démembrements du CONASUR formés	70					X	X			7 000	7 000				7 000	PNUD	MFSNFAH

	he (PDNA)																	
A.2.1.2 .2.9	Réaliser des sorties pour appuyer les démembr ements du CONASU R (CORESU R, COPROSU R, CODESUR ) dans l'évaluati on des catastrop hes et crises humanitai res et	Nombre de sorties réalisées	9				X			12 000	12 000				12 000	Etat	MFSNFAH	

	l'assistance aux victimes																
A.2.1.2 .2.10	Former les démembrés du CONASUR (CORESUR, COPROSUR, CODESUR) sur la prise en charge intégrée des migrants de retour	Nombre de participants	75				x		7 500	7 500				7 500	Etat	MFSNFAH	

A.2.1.2 .2.11	Organiser des rencontres d'échanges avec les autorités administratives locales dans les 13 régions sur la carte sanitaire du Ministère de la santé	nombre de rencontres tenues		2	9				x	x				5 000	21 000	26 000	OMS	MS
A.2.1.2 .2.12	Former les représentants de l'Etat habilités (Gouverneur et haut-commissaire) et les SG de ces structures sur l'appui	Nombre de représentants de l'Etat habilités formés		45	45				X	X				10 000	10 000	20 000	PTF	DGAT

	conseil et l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales																	
A.2.1.2 .2.13	Organiser un atelier de renforcement des capacités opérationnelles des Préfets et chefs de service de contrôle de la légalité	nombre de Préfets et de chefs de services dont les capacités ont été renforcées	22				X				2 843	2 843				2 843	Etat	DGAT
A.2.1.2 .2.14	Organiser des missions d'appui conseils auprès des CCA	nombre de régions touchées par la mission	2	2	2		X	X	X	X	3 157	3 157		5 000	5 250	13 407	Etat	DGAT

	dans six régions																	
A.2.1.2 .2.15	Vulgariser le guide unique d'appui-conseil des CCA aux CT	nombre de CCA bénéficiaires		58	58				X	X				20 000	20 000	40 000	PTF	DGAT
A.2.1.2 .2.16	Former les membres des comités techniques régionaux et provinciaux (STD de l'Etat) sur l'ABDH et la GAR ainsi que sur le processus d'élaboration des PCD de 20 commune	Nombre d'agents formés	85				X				3 979	3 979				3 979	UNICEF	MINEFID/DGDT

	s des régions du Plateau Central, Centre-sud, Centre-est, Centre Est, Centre-Nord, Centre-Ouest																	
A.2.1.2 .2.17	Former les membres des commissions ad hoc( CM, STD, ONG et Association) sur l'ABDH et la GAR ainsi que sur le processus d'élaboration des PCD de 20 commune	Nombre de membres	500			X				24 850	24 850				24 850	UNICE F	MINEFID/ DGDT	

	s des régions du Plateau Central, Centre-sud, Centre-est, Centre Est, Centre-Nord, Centre-Ouest																		
A.2.1.2 .2.18	Tenir la session du CONA-SFR	rapport de formation		1	1					X	X				3 000	3 000	6 000	à rechercher	DGESS/DSS
Action 2.1.2.3	<b>Renforcement des capacités des OSC et des médias locaux</b>										<b>38 350</b>	<b>38 350</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>58 350</b>			

A.2.1.2 .3.1	Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).	nombre d'actions d'appui	1	1	1		X			X	X	3 500	3 500	0	5 000	5 000	13 500	PDDC/ GIZ, ENAM, AUTRE S	ENAM
-----------------	--	--------------------------	---	---	---	--	---	--	--	---	---	-------	-------	---	-------	-------	--------	--------------------------------------	------

A.2.1.2 .3.2	Organiser des émissions de sensibilisation dans les media radio et télé sur les missions de la police municipale	Nombre d'émissions réalisées		2	2				X	X				5 000	5 000	10 000	Etat et partenaires	DCCPM
A.2.1.2 .3.3	Former les réseaux d'OSC et des élus locaux sur la gestion communautaire de la sécurité et la cohésion sociale	nombre de sessions organisées	1					X			3 620	3 620				3 620	Solidar suisse	Labo citoyenneté

A.2.1.2 .3.4	Atelier d'analyse et d'aide et à la définition d'une politique de gestion des risques au profit des réseaux, élus locaux et médias	nombre de sessions organisées	1					X			3 620	3 620				3 620	Solidar suisse	Labo citoyennet é
A.2.1.2 .3.5	Former les réseaux d'OSC en lien avec les activités d'interpellation, de contrôle citoyen, de suivi	nombre de sessions organisées	1					X			3 110	3 110				3 110	Solidar suisse	Labo citoyennet é

A.2.1.2 .3.6	Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).	nombre de sessions organisées	1				X			6 740	6 740					6 740	UE	Labo citoyenneté
-----------------	--	-------------------------------	---	--	--	--	---	--	--	-------	-------	--	--	--	--	-------	----	---------------------

A.2.1.2 .3.7	Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).	Nombre d'acteurs formés	60				X			4 500	4 500					4 500	Banque mondiale	Labo citoyenneté
-----------------	--	-------------------------	----	--	--	--	---	--	--	-------	-------	--	--	--	--	-------	-----------------	------------------

A.2.1.2 .3.8	Appuyer la diffusion des 10 offres à travers les médias et autres canaux (l'édition de catalogue et supports, diffusion de spot publicitaire, couverture médiatique, rencontre de présentation sur les 10 d'offres de formation continue).	nombre de radios ayant bénéficié de l'appui	ND					x			13 260	13 260				13 260	Unicef	labo citoyenneté
<b>AXE3</b>	<b>Coordination et pilotage des actions de la stratégie</b>									<b>24 800</b>	<b>24 800</b>	<b>0</b>	<b>38 000</b>	<b>34 000</b>	<b>96 800</b>			
<b>OS3.1</b>	<b>Assurer un meilleur pilotage de la SNRC-AD</b>									<b>24 800</b>	<b>24 800</b>	<b>0</b>	<b>38 000</b>	<b>34 000</b>	<b>96 800</b>			

<b>EA 3.1.1</b>	<b>La mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de la SNRC-AD sont assurés</b>										<b>24 800</b>	<b>24 800</b>	<b>0</b>	<b>38 000</b>	<b>34 000</b>	<b>96 800</b>			
<b>Action 3.1.1. 1</b>	<b>Appropriation de la SNRC-AD</b>										<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>	<b>0</b>	<b>4 000</b>			
A.3.1.1 .1.1	Organiser deux ateliers de diffusion de la SNRC-AD dans les régions de l'Est et au Sud-ouest	Nombre d'acteurs touchés		140						X					4 000		4 000	PDDC	DGESS/DS EC
<b>Action 3.1.1. 2</b>	<b>Mobilisation de ressources financières conséquentes</b>										<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>4 000</b>			
A.3.1.1 .2.1	Prendre en charge les frais de fonctionnement du comité de suivi-évaluation de la SNRC-AD	Existence d'une inscription budgétaire		1	1					X	X				2 000	2 000	4 000	A recher cher	DGESS/DS EC
<b>Action 3.1.1. 3</b>	<b>Coordination ,suivi et évaluation de la SNRC-AD</b>										<b>24 800</b>	<b>24 800</b>	<b>0</b>	<b>32 000</b>	<b>32 000</b>	<b>88 800</b>			

A.3.1.1 .3.1	Evaluer la mise en œuvre de la tranche annuelle du plan d'action de la SNRC-AD	Disponibilité du rapport d'évaluation	1	1	1			X		X	X	5 000	5 000		5 000	5 000	15 000	PACT et autres PTF	DGESS/DS EC
A.3.1.1 .3.2	Actualiser le plan d'actions opérationnel de la SNRC-AD	Disponibilité du plan d'actions 2020-2022	1					X		X	X	7 000	7 000		7 000	7 000	21 000	PACT	DGESS/DF P
A.3.1.1 .3.3	Finaliser l'acte portant création attributions et fonctionnement des organes de gestion de la SNRC-AD	Disponibilité de l'acte	1					X				1 500	1 500				1 500	PDDC/ENAM	DGCT
A.3.1.1 .3.4	Elaborer le dispositif de suivi-évaluation de la SNRC-AD	Disponibilité du dispositif	1					X	X			1 800	1 800				1 800	PDDC	DGESS/DS EC

A.3.1.1 .3.5	Tenir deux (02) sessions du Comité pédagogique de la SNRC-AD pour l'homologation des modules et l'accréditation des formateurs et opérateurs de formation	nombre de sessions tenues	2	2	2				X	X	X	7 500	7 500	0	10 000	10 000	27 500	ENAM - PDDC/ GIZ	ENAM
A.3.1.1 .3.6	Tenir les rencontres statutaires du COPIL de la SNRC-AD	Nombre de rencontres		2	2					x	x				5 000	5 000	10 000	Etat	DGCT

A.3.1.1 .3.7	Appuyer le dispositif de formation de l'ENAM par une dotation en imprimantes, photocopieur, tableaux et valises zopp	Nombre d'imprimantes, de video projecteurs et photocopieur disponibles	1	1	1		X			X	X	2 000	2 000		5 000	5 000	12 000	PDDC/ GIZ - ENAM - AUTRES PARTENAIRES	ENAM
<b>TOTAL GENERAL</b>												<b>3 787 302</b>	<b>3 641 454</b>	<b>145 848</b>	<b>3 661 384</b>	<b>4 075 656</b>	<b>11 524 342</b>		

